

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>18/06/2020</i>	Séance du Jeudi 11 Juin 2020 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs, 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>[Signature]</i>
--	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 11 Juin 2020 à 18 heures 00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs
46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 02/03/20

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 02/03/20.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 – Installation de conseillers communautaires

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil de Communauté :

- Prend acte de la nouvelle composition du Conseil Communautaire
- Installe ces nouveaux conseillers communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 – Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend connaissance des dispositions dérogatoires de réunions de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire telles que prévues par l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;
- décide de se prononcer favorablement sur les propositions ci-dessus en matière d'organisation de la séance, de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- décide de suspendre l'application des articles 12, 54 et 63 du règlement intérieur, pour toute la période de l'état d'urgence sanitaire comme précisé ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 – Consultation de l'assemblée sur les nouvelles délégations du Président (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le maintien de ces nouvelles délégations au Président de Grand Besançon Métropole, telles que prévues par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.5 – Etat des décisions du Président dans le cadre des attributions dont il dispose pendant la période d'état d'urgence sanitaire

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre des attributions dont il dispose pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

↳ R. 0.6 – Bilan des travaux de la CCSPL 2019

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 – Compte de gestion 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la conformité du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 – Compte administratif 2019

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT:

- A l'unanimité, le Conseil élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance ;
- M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de GBM, se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 absentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 8 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 1.1.3 – Affectation des résultats 2019 au budget 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2019 sur le budget 2020 au titre du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement

de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon et confirmer la reprise des résultats par anticipation au BP 2020 des résultats du Budget Aire Industrielle de Besançon Ouest.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.4 – Décision modificative n°1 de 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2020 ;
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 500 000 euros afin de financer l'acquisition de masques de protection dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.5 – Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les clôtures des autorisations de programme des AP/CP suivantes :

- « Schéma départemental GDV 2013-2019 » ;
- « PLH 2006-2012 » ;
- « Equipements fluviaux » ;
- « Entrée de Morre » ;
- « Travaux de mises aux normes » au budget annexe Transports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.6 – Dotation de solidarité communautaire – Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » calculé au titre de l'année 2019, soit 2 276 772 €, avec une part richesse figée à sa valeur 2018;
- le versement à titre d'avance du montant 2019 du volet « économique », soit 1 597 028€, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés en 2019 par les communes membres;
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 70 516€.

soit un montant total provisoire de 3 944 316€ au titre de la DSC 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.7 – Fusion Grand Besançon Habitat – SAIEMB Logement

Mme K. ROCHDI (2) et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE (3), et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve l'opération de fusion par voie d'absorption de GRAND BESANÇON HABITAT par la SAIEMB Logement, en application de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société anonyme d'économie mixte agréée en matière de construction et de gestion de logements sociaux ;
- approuve l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 10 248 225 euros au bénéfice de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole, portant le capital social de la SAIEMB Logement de 2 570 919 euros à 12 819 144 euros par la création de 1 576 650 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élève à 6,50 euros ;
- approuve le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver le projet de traité de fusion, la fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion ;
- approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SAIEMB Logement d'un montant de 6 237 007,52 euros par l'émission de 132 112 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 6,50 euros chacune et assortie d'une prime d'émission de 40,71 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Adestia (filiale de la Caisse

de Dépôts et Consignations) et de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bourgogne Franche-Comté;

- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale mixte de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver ladite augmentation de capital de la SAIEMB Logement ;
- autorise les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration à approuver le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la SAIEMB Logement;
- approuve le principe de modification de la dénomination sociale de la SAIEMB Logement, et la modification statutaire qui en résultera ;
- approuve le projet des statuts modifiés de la SAIEMB Logement, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- autorise en conséquence les représentants de Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SAIEMB Logement et à l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière prévue le 31 décembre 2020 au plus tard à approuver les modifications apportées aux statuts de la SAIEMB Logement telles qu'annexées à la présente délibération ;
- sollicite auprès du Préfet du Doubs la publication d'un arrêté préfectoral visant à acter la fusion de l'OPH GRAND BESANÇON HABITAT avec la SAIEMB Logement et à constater la dissolution sans liquidation de l'OPH ;
- prend acte que Grand Besançon Métropole devra, au plus tard à la date de réalisation de la fusion et des augmentations de capital précédemment évoquées, procéder à la désignation de ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SAIEMB Logement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 8

Ne prennent pas part au vote : 10

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 – Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole

A l'unanimité le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les évolutions d'emplois liées aux différents ajustements techniques (point I) ;
- la création d'un emploi d'attaché, catégorie A, pour financer le poste de cadre expert – pilotage de la masse salariale relevant du de la filière administrative, grade de référence attaché, au sein du service pilotage – budget de la Direction Pilotage et Organisation (point II);
- la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions (point III).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 – Evolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- L'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, psychologues, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux, techniciens paramédicaux, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, directeurs d'établissement d'enseignement artistique et conseillers des activités physiques et sportives ;
- La répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent ;
- Les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE ainsi que les critères de modulation individuelle ;
- Le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt ;
- La reconnaissance dans le cadre du RIFSEEP de la sujétion liée aux fonctions d'assistant de prévention et de soigneur d'animaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 – Télétravail – Evolution des conditions et des modalités de mise en œuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de :

- de poursuivre le télétravail dans l'administration de Grand Besançon Métropole, en incluant les évolutions réglementaires relatives au télétravail ;
- valider l'avenant au règlement intérieur et la convention tripartite annexés à la présente délibération ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
 - o définir les conditions individuelles de télétravail par convention, ou avenant au contrat des agents expérimentateurs, et signer la convention tripartite applicable à chaque agent,
 - o apporter les modifications au règlement et à la convention pour autant que celles-ci ne portent pas d'atteinte majeure à l'économie du dispositif.
 - o engager les dépenses nécessaires, inscrites au budget pour 2020
 - o signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.4 – Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice du personnel communautaire mobilisé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'attribution de cette prime aux agents mobilisés physiquement (sur le territoire du Grand Besançon ou à son poste de travail habituel) ou en télétravail pour la mise en œuvre des plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant maximum autorisé par la loi pour le personnel mobilisé en présentiel, soit 1 000 €, avec un calcul du montant de l'attribution individuelle en fonction du taux de mobilisation de chaque agent pour la contribution aux plans de continuité d'activités ;
- la fixation du niveau de la prime au montant de 300 € pour le personnel mobilisé en télétravail pour les plans de continuité d'activités, à la condition que cette mobilisation ait généré un surcroît significatif de travail.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 – Déploiement de la fibre en réseau aérien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 – Tarifs Stationnement – Mesure tarifaire post-Covid 19

Le Conseil de Communauté se prononce à l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, sur l'application de ces tarifs particuliers pour une durée transitoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 8

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.3 – Transports : dédommagement des abonnés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le remboursement des abonnements annuels à hauteur de la valeur du mois de mai pour les Pass 4-17 ans et 18-25 ans. Ce remboursement sera traité après demande expresse des usagers concernés (formulaire de demande de remboursement).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 – Mesures de soutien aux entreprises : Dotation aux fonds Région – Avances remboursables et FIRACS

Le Conseil de Communauté prend connaissance de cette décision et de l'engagement de la collectivité dans ces deux fonds, sous réserve du vote par l'Assemblée Plénière de la Région Bourgogne Franche Comté, le 26 Juin 2020, de la mise en place de ceux-ci.

↳ R. 3.2 – COVID 19 – Soutien complémentaire au commerce et au tourisme – aide aux loisirs d'été pour les familles à faibles revenus

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces mesures. Conformément à la délégation de compétence accordée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, Monsieur le Président prend les décisions relatives aux points suivants :

- Négociation et signature de la convention permettant l'octroi à l'OCAB d'une subvention de 35 000 euros pour la mise en place d'une bande FM à compter du 21 juin pour animer tous les centres villes/bourgs du territoire Grand Bisontin ;
- Négociation et signature de la convention permettant l'octroi à l'UCB d'une subvention de 40 000 euros pour organiser la braderie d'automne et mettre en place dès la fin du mois de juin 2020 un programme d'animations en centre-ville, complémentaire des opérations de communication et de bons cadeaux , et conforme aux prescriptions sanitaires qui s'appliqueront dans les semaines à venir ;
- Mise en place de toutes les mesures nécessaires et signer tous les actes permettant la distribution de BONS LOISIRS d'ici fin juin aux familles résidant sur le territoire du Grand Besançon et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 370.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 – CRR – Remise sur droits de scolarité 2019/2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la remise des droits de scolarité 2019/2020 (hors frais de dossier) à hauteur de 20% soit une réduction de 40% sur le deuxième acompte de la facturation à émettre en juin 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 – Taxe de séjour : report des encaissements des 1^{er} et 2^{ème} trimestres et ajustements suite à la loi de finances 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- approuve la grille de tarifs prenant en compte la modification introduite par la loi de finances 2020 ;
- entérine le report de la facturation aux hébergeurs pour la taxe de séjour collectée lors des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020 ;
- autorise M. le Président à notifier cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois (article R. 2333-43 du CGCT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 – Avenants de prolongation de 3 mois jusqu'au 30 juin 2020 des contrats de Délégation de Service Public d'eau potable et d'assainissement de certaines communes du Secteur Est en raison du confinement imposé par l'épidémie de COVID-19

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- se prononce favorablement sur les projets d'avenants,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer les avenants des contrats de délégation du service public de l'eau potable de l'ex-SPDEAU et des services publics de l'assainissement collectif des communes de Marchaux, Thise et Roche-Lez-Beaupré annexés au rapport,
 - o différer au 1^{er} juillet 2020 l'application du changement tarifaire adopté par délibération du 16 décembre 2020, en eau potable pour les communes de Brailans, Champoux, Marchaux-Chaudefontaine (pour la partie ex-Chaudefontaine) et Vaire (pour la partie ex-Vaire-le-Petit), en eau potable et en assainissement pour les communes de Thise, Roche-Lez-Beaupré et Novillars,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.2 – Avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon Châtillon le Duc pour l'intégration de la tarification durable et autres dispositions réglementaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant ;
- modifie la délibération du 16 décembre 2019 relative aux tarifs eau et assainissement 2020 en ce qui concerne les tarifs eau potable présentés, les tarifs modifiés étant applicables à compter du 1er juillet 2020 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer l'avenant n° 3 du contrat de délégation du service de l'eau potable de l'ex-SIAC annexé au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.3 – Avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon Châtillon le Duc pour l'intégration de l'exploitation de la STEP de Cussey-sur-l'Ognon, des divers postes de refoulement s'y rattachant et autres ouvrages

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant,
- modifie la délibération du 16 décembre 2019 relative aux tarifs eau et assainissement 2020 en ce qui concerne les tarifs assainissement présentés, les tarifs modifiés étant applicables à compter du 1er juillet 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer l'avenant n° 5 au contrat de délégation du service de l'assainissement collectif de l'ex-SIAC annexé au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des conférences de la CCIT du Doubs, à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) : M. Jean-Yves PRALON

Etaient présents en visioconférence (avec possibilité de vote par procuration) :

Avanne-Aveney : M. Joël GODARD, suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Claudine CAULET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète** : Mme Martine LEOTARD **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants :

M.J.BERNABEU, A.S.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOUI, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, P.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, JP.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

Mandataires :

JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPERRIN, M.L.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUS, A.BLESSEMILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 juin 2020

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 02/03/20	4
Rapport n°0.2 - Installation de conseillers communautaires	6
Rapport n°0.3 - Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire (ordonnance du 1 ^{er} avril 2020)	7
Rapport n°0.4 - Consultation de l'assemblée sur les nouvelles délégations du Président (ordonnance du 1 ^{er} avril 2020)	7
Rapport n°0.5 - État des décisions du Président dans le cadre des attributions dont il dispose pendant la période d'état d'urgence sanitaire	8
Rapport n°0.6 - Bilan des travaux de la CCSPL 2019	8

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes 8

Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2019	8
Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2019	8
Rapport n°1.1.3 - Affectation des résultats 2019 au budget 2020	14
Rapport n°1.1.4 - Décision modificative n°1 de 2020	15
Rapport n°1.1.5 - Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP)	18
Rapport n°1.1.6 - Dotation de solidarité communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale	18
Rapport n°1.1.7 - Fusion Grand Besançon Habitat - SAIEMB Logement	18

Ressources humaines	22
Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole	22
Rapport n°1.2.2 - Évolution des régimes indemnitaires	22
Rapport n°1.2.3 - Télétravail - Évolution des conditions et des modalités de mise en œuvre	22
Rapport n°1.2.4 - Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	23

Commission n°02 : Mobilités	26
Rapport n°2.1 - Déploiement de la fibre en réseau aérien	26
Rapport n°2.2 - Tarifs Stationnement - Mesure tarifaire post-Covid-19	30
Rapport n°2.3 - Transports : dédommagement des abonnés	30

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	32
--	-----------

Rapport n° 3.1 - Info - Mesures de soutien aux entreprises : Dotation aux fonds Région - Avances remboursables et FIRACS _____	32
Rapport n°3.2 - Soutien réglementaire aux commerces et au tourisme : aides aux loisirs d'été pour les familles à faible revenu _____	36

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique _____	38
Rapport n°7.1 - CRR - Remise sur droits de scolarité 2019/2020 _____	38
Rapport n°7.2 - Taxe de séjour : report des encaissements des 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres et ajustements suite à la loi de finances 2020 _____	38

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	39
Rapport n°8.1 - Avenants de prolongation de 3 mois jusqu'au 30 juin 2020 des contrats de Délégation de Service Public d'eau potable et d'assainissement de certaines communes du Secteur Est en raison du confinement imposé par l'épidémie de Covid-19 _____	39
Rapport n°8.2 - Avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc pour l'intégration de la tarification durable et autres dispositions réglementaires _____	39
Rapport n°8.3 - Avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc pour l'intégration de l'exploitation de la STEP de Cussey-sur-l'Ognon, des divers postes de refoulement s'y rattachant et autres ouvrages _____	39

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 11 juin 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 02/03/20

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. On m'a dit que nous devions être 42 en présentiel et que nous sommes là. Nous avons le quorum. Nous pouvons donc démarrer. Je salue aussi les autres collègues en distanciel, pour reprendre des termes à la mode maintenant que nous ne connaissions pas il y a peu encore de temps. Je les salue tous, je les vois, nous avons Catherine BOTTERON, Anthony POULIN, Catherine THIEBAUT, Ludovic BARBAROSSA, Odile FAIVRE, Robert STEPOURJINE, Martine LÉOTARD...

Nous allons démarrer ce dernier Conseil. Je pense que c'est le dernier, on ne sait jamais. Vous savez que l'on a découvert deux cas de Covid-19 à Besançon, plus une suspicion dans un collège. À mon avis, je crois que c'est bien parti pour que ce soit le dernier. Puisque je reste le seul à porter un masque, je vais l'ôter, mais je tiens à préciser à celles et ceux qui nous regardent que nous sommes dans les règles, la distance est respectée, dans un sens comme dans l'autre, les gestes barrières ont été appliqués. Nous sommes donc parfaitement cadrés avec le protocole sanitaire mis en place.

Lorsque je m'adressais à vous le 2 mars dernier, je ne pensais pas que j'aurais encore à animer un Conseil Communautaire aujourd'hui, mais j'espère que ce ne sera pas trop animé. Entretemps est survenue une crise sanitaire totalement inédite qui a demandé de la souplesse, de l'adaptation, et qui aura – nous en sommes tous persuadés – de très nombreuses répercussions pour l'avenir, notamment au niveau économique. Je laisserai la parole à Alain BLESSEMAILLE pour vous présenter certains dispositifs sur lesquels il a travaillé au sein d'un groupe de travail avec des élus.

Je voudrais aussi remercier du fond du cœur les services et les élus qui se sont vraiment pleinement investis pour permettre aux collectivités de continuer à fonctionner dans le cadre du Plan de Continuation d'Activité (PCA), pour fournir des masques, des équipements de protection individuelle (EPI) à la population et aux personnels, bref pour continuer les missions essentielles de service public. J'ai une pensée, bien sûr, pour les personnels soignants, les forces de secours, les pompiers, les policiers, les enseignants, nos ripeurs, les livreurs de repas, tous ces professionnels mobilisés pour faire face à la crise.

J'ai aussi une pensée pour tous ces personnels qui se sont portés volontaires, mais également pour toutes ces familles endeuillées qui ont perdu un être cher, et pour ces personnes âgées – j'en connais – isolées en EHPAD, qui ne peuvent pas recevoir de visite depuis de trois mois, et qui souffrent vraiment beaucoup de cette solitude. Je remercie d'ailleurs toutes ces personnes, même celles et ceux que je n'ai pas cités, qui se sont engagées et qui nous ont permis de continuer à vivre. C'est pour toutes ces personnes que j'ai choisi il y a quelque temps de m'engager en politique, et c'est ce qui fait, je crois, la noblesse de notre mission. Le service public a, là encore, montré toute son utilité et toute sa pertinence.

À mes amis bisontins, nombreux ici, je me permets de formuler le vœu que nos débats, en dépit du deuxième tour qui approche, ne tombent pas dans des considérations politiciennes qui, au fond, n'intéressent que les initiés et ne rendent pas justice à l'action collective importante que nous avons menée ici, à l'intérêt général qui devrait en permanence nous guider. Ce sera d'autant plus agréable pour nos collègues nouvellement arrivés, et dont je sais la présence ou la participation ce soir en présentiel ou par visioconférence. Merci aussi à tous ceux et celles qui viennent ici et qui siègent pour la première fois.

Ce Conseil Communautaire est très particulier, et ce à plusieurs égards. D'abord, dans la composition de notre assemblée, avec 60 conseillers communautaires issus des élections du 15 mars, les nouveaux que je salue, qu'ils soient ici ou derrière leur écran, 63 conseillers communautaires issus des communes qui auront un second tour le 28 juin prochain, sans oublier les membres du Bureau qui siègent encore et à ce titre, alors qu'ils ne sont plus conseillers communautaires. L'exercice est particulier et exceptionnel, mais là encore, nous faisons preuve d'adaptation et de souplesse. Je veux rendre, en votre nom, un hommage très fort à Jean-Philippe DEMILLIER et à toute son équipe de l'administration générale pour le travail titanesque qu'ils ont accompli.

Merci, Jean-Philippe, dites bien à toutes vos équipes combien nous avons apprécié la qualité du travail. Je crois que nous pouvons les applaudir pour leur travail.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils font partie de ceux qui ont travaillé nuit et jour pratiquement, samedi et dimanche compris. S'agissant des appels téléphoniques avec Jean-Philippe le dimanche, je peux en dire autant de Baudoin RUYSEN, de tous les DG, du Directeur Général des Services techniques, pour le travail constant des membres de mon cabinet. À Jean-Philippe et votre équipe, à vous toutes et vous tous, collaborateurs de ce Grand Besançon Métropole, merci. Nous organisons ce Conseil en présentiel et par visioconférence, ce qui constitue la seconde particularité, mais c'était nécessaire pour cause de mesures spécifiques de protection. Cela permet en outre, et c'est une grande première pour tout le Conseil, d'être diffusé en direct et sur Internet.

Sans transition, voici quelques points supplémentaires d'information. Vous recevrez prochainement un courrier que je vous enverrai afin de vous informer des différentes échéances qui feront suite au dernier renouvellement des conseillers municipaux du 28 juin. Notre charte de gouvernance prévoit en effet que les membres du Bureau sont prédésignés lors des réunions de secteur. Pardon pour le délai très court de ces réunions, mais il n'y a pas de possibilité de faire autrement, d'autant plus qu'il y a les vacances pour certains. Ces réunions auront ainsi lieu du 6 au 9 juillet. Elles nous permettront par la même occasion de prédésigner les futurs membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission des Contrats de Concession, l'ancienne Commission de Délégation de Service Public (CDSP), qui doivent absolument se réunir très rapidement.

Le service des Relations Élus a presque finalisé le calendrier avec les secteurs et les communes qui accueilleront ces réunions. Je présume que ce calendrier vous sera communiqué la semaine prochaine. Les prédésignations feront l'objet d'un vote formel lors du Conseil d'installation le jeudi 16 juillet, date que vous avez déjà bien sûr réservée dans vos agendas, permettant ainsi d'avoir un Bureau composé d'un (ou d'une) Président(e), de 15 Vice-Président(e)s ou 17 conseillers(ères) communautaires délégué(e)s, représentant équitablement tout le territoire qui constitue Grand Besançon Métropole. Il faudra également que les communes qui ne l'ont pas fait puissent désigner lors des prochains Conseils Municipaux, les référents communaux concernant la Voirie, le PLUI, ainsi que l'Eau et l'Assainissement. Un courrier viendra vous préciser les choses à ce sujet.

Pour terminer, je tiens à vous faire part d'une très bonne nouvelle pour notre Communauté Urbaine. Nous avons reçu le Prix national de la presse et de l'information territoriale attribué chaque année par le réseau Cap'Com. Cette année, c'est un événement. Le Prix 2020 est attribué au Grand Besançon Métropole pour Mag 3, le dispositif d'information des agents de notre collectivité, dispositif que vous connaissez, les anciens élus le recevant régulièrement. Au côté du Grand Besançon, ce sont donc nos trois collectivités, la Communauté Urbaine, le CCAS et la Ville, qui sont mises à l'honneur au niveau national pour leur démarche de communication interne et mutualisée au sein du pôle RH.

J'aimerais encore souligner qu'en 22 ans de palmarès, c'est la première fois que ce Prix est décerné à un service de communication interne. Je salue donc toute l'équipe de la Communication interne, dont le travail a été justement salué par cette récompense. Je vous propose d'ailleurs de visionner une vidéo d'environ trois minutes résumant les raisons pour lesquelles nous avons reçu cette distinction. Merci à vous toutes et à vous tous.

Une vidéo est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, et bravo au service Communication.

Applaudissements.

Nous allons maintenant désigner un secrétaire de séance. Cela peut être Elsa MAILLOT qui ne l'a jamais fait. Je crois qu'elle était une des benjamines de notre assemblée.

La séance est ouverte. Le quorum est respecté. Les pouvoirs reçus sont annoncés. J'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Avez-vous des remarques sur le dernier procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté. Nous passons au rapport n°0.2.

Rapport n°0.2 - Installation de conseillers communautaires
--

M. LE PRÉSIDENT.- Les dispositions prévues par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et du décret du 15 mai 2020 définissent la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes, dont le Conseil Municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires au 18 mai 2020. Elles ont pour conséquence l'entrée en fonction de nouveaux conseillers communautaires à Grand Besançon Métropole. Il convient donc de procéder à leur installation. Je procède donc à leur installation.

Ce n'est peut-être pas nécessaire que je lise tout. Vous avez la liste. Nous pouvons considérer que vous êtes installés. J'espère que vous êtes bien installés. Voilà qui est fait. Bienvenue ici dans notre EPCI.

M. GROSPERRIN.- Je voudrais en profiter. Comme c'est mon dernier Conseil Communautaire, vous me permettez de dire quelques mots, et c'est l'occasion de le faire à ce moment-là.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez fait depuis de longues années. Je voudrais faire aussi un message appuyé à Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, qui a travaillé de manière efficace aussi à vos côtés, à l'ensemble des conseillers communautaires présents et l'ensemble des élus qui sont ici. Même si nous n'avons pas toujours été d'accord, nous avons essayé, au sein du Conseil Communautaire – c'est le message que j'aimerais passer aux nouveaux qui entrent aussi – de faire des choses et de ne pas faire de politique politicienne sur Besançon, parce qu'il y a eu un engagement et l'énergie du travail de chacun. Je pense que les uns et les autres ont pu s'en rendre compte. Je voudrais bien sûr féliciter les nouveaux entrants, les maires qui ont été élus, en leur disant qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inquiétude.

Lorsque l'on est dans une petite commune, parfois, on s'inquiète de venir dans une grosse structure comme ici, mais vous verrez que vous serez bien accueillis et je crois que c'est important. Je voudrais aussi avoir une pensée pour les maires qui ont arrêté ou qui n'ont pas été réélus, car je crois que c'est important aussi de le dire. Je voudrais dire à chacun que la commune, c'est la petite République dans la France qui est la grande, et elle a un rôle important vis-à-vis de cela. Beaucoup de choses ont été faites ici. Vous allez vous dire que c'est surprenant, c'est dit par quelqu'un qui n'est pas de la majorité et qui n'est pas au Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas trop à l'ordre du jour.

M. GROSPELLE.- Je ne serai pas trop long. Beaucoup de choses ont été faites. Il y a eu un passage en Métropole. Il y a beaucoup de difficultés devant nous, néanmoins, mais en tout cas, il y a un intérêt de vos communes à l'intérieur de cet intérêt communautaire de l'intercommunalité. Je crois que ces deux intérêts sont compatibles et souhaitables. En tant que sénateur, vous avez compris que je serai à vos côtés, comme je l'ai été pendant la crise, mais je ne veux pas me mettre en route par rapport à cela. Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que lorsque vous m'avez interrogé la semaine dernière sur le déconfinement, sur le desserrage du déconfinement, je suis intervenu mercredi en question d'actualité devant le ministre de l'Éducation nationale, et c'est intéressant pour tout le monde ici. Demain, lors d'un Conseil de Défense, des décisions seront prises pour ce déconfinement scolaire, car cela pose un vrai problème aux uns et aux autres au sein de leur commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Je répète ce que je vous ai souvent dit par rapport à cela. Le desserrement du protocole reste à mon sens la seule solution pour pouvoir accueillir tout le monde à la rentrée. Il n'y a pas d'autre solution.

M. GROSPELLE.- Vous avez raison. J'ai interpellé sur le déconfinement et sur le 2S2C (Sport, Santé, Civisme, Culture), mais vous avez raison de le dire. Je crois que si nous voulons accueillir plus de monde, ce n'est pas simplement avec un dispositif qui est néanmoins intéressant et sur lequel nous ne référons pas un débat, parce que nous nous demandons s'il est pérenne, et il a un coût. Toutefois, je crois que le déconfinement permettra d'accueillir tout le monde et à chacun de retourner au travail. Je voudrais m'adresser à tous les nouveaux élus en leur disant que ce mandat à Grand Besançon Métropole est une charge importante. C'est un travail collectif dans lequel chacun prend sa part. J'espère avoir pris la mienne, de même que l'ensemble de mon groupe.

Je voudrais vous dire en conclusion que le destin d'une ville ou d'une agglomération n'est jamais tracé d'avance. Il se construit chaque jour et il est surtout à la discrétion, à la volonté et à la détermination des uns et des autres et de ceux qui décident. Vous serez ceux qui décideront pour notre avenir. Je vous souhaite vraiment une bonne entrée au sein du Grand Besançon Métropole. Nous avons confiance en vous, mais je conclus en disant que notre destin, votre destin vous appartient. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Merci, Monsieur le Sénateur.

Rapport n°0.3 - Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire (ordonnance du 1^{er} avril 2020)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, il y a une présentation en séance. Ce rapport concerne les modalités de consultation de l'assemblée délibérante. Je crois que nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Pour les nouveaux, nous en avons parlé samedi dernier. Tout cela a déjà été écrit, dit, et vous recevrez des courriers de ma part pour bien préciser les dates et les diverses échéances. Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre. Sinon, je vous propose que nous passions au rapport suivant. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous votons pour ce rapport. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il est approuvé. Je vous remercie.

Rapport n°0.4 - Consultation de l'assemblée sur les nouvelles délégations du Président (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que dans le cadre de cette ordonnance du 1^{er} avril dernier, de nouvelles compétences m'ont été attribuées. Je dois vous consulter pour savoir si vous souhaitez remettre en cause ces compétences. Vous devez vous prononcer sur le maintien de ces nouvelles délégations au Président de Grand Besançon Métropole, comme prévu par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, pendant la période d'état d'urgence sanitaire qui devrait d'ailleurs bientôt se terminer. Y a-t-il certaines compétences que vous aimeriez voir retirer ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est donc approuvé.

Rapport n°0.5 - État des décisions du Président dans le cadre des attributions dont il dispose pendant la période d'état d'urgence sanitaire

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste de toutes les décisions qui ont été prises. Je rappelle que ces pouvoirs cesseront bientôt, puisqu'à compter du 15 juin, je ne pourrai plus gérer pour la Ville que les affaires courantes. Pour l'Agglomération, c'est pareil, c'est à compter du 15. C'est donc bientôt. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.6 - Bilan des travaux de la CCSPL 2019

M. BAULIEU.- Je serai très bref, tout étant dit dans le texte. La Commission s'est réunie à quatre reprises. Vous avez l'ordre du jour traité. Le Conseil en la matière est invité à prendre acte du bilan des travaux, sans autre ajout, sauf s'il y en a de votre part.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Vous prenez donc acte de ce bilan.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2019

M. BAULIEU.- Vous savez que le compte de gestion est le compte administratif du trésorier. Dans notre vote, il importe de constater la concordance des chiffres, ce qui est le cas. Vous avez un rappel sur une rectification que nous avons réalisée en cours d'exercice concernant l'état de liquidation de la Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière pour 15 630 €, qui était intégré dans le dispositif. Cette précision étant apportée, il y a concordance des chiffres.

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous d'accord ? Je ne vois aucune opposition ni de main qui se lève. C'est donc adopté.

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2019

M. BAULIEU.- Vous avez pris connaissance de l'intégralité du rapport dans votre dossier. Quelques éléments de cet exercice ont d'ailleurs été rappelés dans différentes interventions. Bien évidemment, le compte administratif est le compte rendu des comptes, mais il est également celui d'un exercice et des opérations conduites. Il est vrai que 2019 est une année singulière et exceptionnelle pour notre Communauté, avec, bien évidemment, l'achèvement d'un certain nombre de transferts de compétences et la transformation en Communauté Urbaine au 1^{er} juillet, plus des engagements tout à fait considérables pour l'intérêt du territoire.

Si nous les prenons par thématique, sur l'attractivité et le positionnement territorial, nous pouvons parler de Grandes Heures Nature qui est désormais notre image territoriale, portée dans notre projet. Nous avons également de très grandes opérations dans lesquelles nous nous sommes engagés, dont une avec un engagement extraordinaire de notre part, à savoir Synergie Campus, qui résume notre engagement auprès de l'enseignement supérieur, tout particulièrement en direction du Campus de La Bouloie dans le cadre du contrat métropolitain. Non seulement nous nous sommes engagés financièrement aux côtés de la Région dans une compétence qui n'est pas la nôtre, mais considérant que c'était tout à fait prioritaire pour notre territoire, nous sommes allés bien au-delà en prenant la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour un programme à 50 M€ que nous cofinançons à hauteur de 10 ou 11 M€.

Très proche de cela, vous avez le projet de la Grande Bibliothèque que nous avons engagé et qui a aussi comme singularité d'être à la fois une bibliothèque de la Communauté Urbaine et une bibliothèque universitaire, dispositif assez rare qui mérite d'être souligné. C'est également une opération à 50 M€. Sur le terrain du développement durable, vous voyez tout ce que nous avons engagé ou réalisé, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), avec son actualisation en cours, mais également ce qui est réalisé en matière d'habitat, et sur un certain nombre de budgets annexes importants, les Transports, les Déchets, l'Eau et l'Assainissement, ou encore le Chauffage urbain qui relève désormais de notre compétence.

S'agissant des équipements pour la qualité de la vie et le dynamisme du territoire, nous ne pourrions pas ne pas citer :

- l'achèvement de la construction et l'ouverture de la salle d'escalade Marie-Paradis,
- la première tranche de travaux réalisée sur le plan d'eau d'Osselle, avec des perspectives plus conséquentes, vous le savez,
- évidemment, les travaux importants sur la voirie, puisque c'était l'année 1 de cette compétence.

Voilà quelques indications très rapides sur ce qu'a été cet exercice tout à fait extraordinaire.

Sur un plan financier rapporté à ces éléments et à ces événements, l'ensemble des investissements réalisés par Grand Besançon Métropole en 2019, tous budgets confondus, représentent 66,5 M€, ce qui porte à près de 700 M€ le montant des investissements réalisés depuis la création de la Communauté d'Agglomération, avec le pendant en matière d'endettement. J'aurais tendance à dire que ce ne sont « que » 134 M€, voire à peine moins, au 31 décembre dernier. Si nous zoomons sur le budget principal, vous savez que nous avons une volonté d'accélération de la réalisation d'investissement. Ce fut le cas sur 2019, avec près de 40 M€ réalisés sur le budget principal, plus presque 16 M€ de report sur les dépenses engagées, soit un investissement engagé sur le budget principal de plus de 55 M€, ce qui veut dire que quasiment 90 % des crédits d'investissement ont été engagés. C'est donc particulièrement à souligner.

Bien évidemment, nous pouvons souligner les investissements réalisés dans d'autres domaines. Nous pouvons parler de l'habitat. J'ai parlé de la voirie, mais nous pouvons aussi parler de l'eau et de l'assainissement, compétences récentes, et du budget Transports qui va de soi au fil des ans. Dans le compte administratif 2019, nous pouvons parler d'un ordre de grandeur de 300 M€ pour le budget ; en réalisation sur 2019, nous avons 286 M€ en dépenses. Si nous retirons les subventions d'équilibre, nous arrivons à un résultat de 169 M€.

Vous avez pu lire dans le rapport que ce compte administratif confirmait la solidité financière de Grand Besançon Métropole, avec des niveaux d'épargne satisfaisants. Sur le budget principal, nous sommes quasiment à 25 M€ en épargne brute, à 21 M€ en épargne nette. Toutefois, ne perdons jamais de vue que ce niveau d'épargne est la condition de la réalisation du programme d'investissement prévu pour les années à venir, puisque nous avons un PPI que nous avons adopté ensemble, de près de 240 M€ sur les prochaines années. Je ne vais pas citer tous les résultats enregistrés, vous les avez dans le rapport qui suit les affectations de résultats. Bien évidemment, vous avez vu qu'il y avait des reports en fonctionnement, mais l'essentiel de ces crédits est directement inscrit et repris en investissement.

Je ne serais pas complet si, parlant du compte administratif, je ne disais pas que dans le cadre national, avec la contractualisation que nous avons relevée au cours des années 2018 et 2019, avec la toise à 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement répertoriées, nous sommes dans le cadre, ce qui nous a été confirmé par l'État. L'objectif est donc tenu et nous n'avons pas de pénalité à craindre sur cet exercice 2019. Vous savez que pour 2020, cette contractualisation est levée compte tenu du contexte de crise particulier. Ceux qui seront là verront ce qu'il en sera pour les années suivantes. Voilà pour le compte administratif. J'en ai fait une présentation rapide, mais vous avez tous les éléments dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme je ne peux pas parler, tu mettras au vote et je sortirai à ce moment-là, comme le précise le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BAULIEU.- Y a-t-il des demandes de parole ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. Il est vrai que c'est un moment important, car ce bilan financier clôt et arrête les comptes de l'année. Vous avez dit que cette année 2019 était très singulière. En effet, nous avons été menacés de sanctions financières à un moment donné. La contractualisation à 1,2 % a pu poser différents types de problèmes. Je ne reviendrai pas sur les débats que nous avons eus pour pouvoir éviter cela. En tout cas, vous l'avez fait, et je crois qu'il était important de le faire. Cela étant, la crise est là. Des difficultés s'ajouteront à tout cela. Toutefois, cela n'interrompra pas la compétition ou la concurrence entre les territoires. Je vous parle de cela, simplement parce que, vous l'avez dit, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, dans cette année singulière, nous nous apercevons qu'il y aura des difficultés.

Nous parlons de compensations, de surcoûts, de pertes de recettes. Nous parlons aussi de préservation de l'autofinancement, mais je crois que cela ne sera peut-être pas suffisant. Néanmoins, ce n'est pas votre cas ici. En tout cas, ce sont les orientations de l'État pour être au rendez-vous de la relance. Comme je l'ai dit précédemment, l'intercommunalité doit être au service de chacune de ses communes et à un moment donné, elle doit être un moteur de relance. Bien évidemment, je vous donne acte et je connais votre sincérité dans ce moment important, mais je m'interroge sur le fait que nous qui allons partir, ou qui sommes déjà partis, nous soyons tenus, c'est la loi. Cela étant, certains, au Sénat ont proposé des amendements pour faire en sorte que justement, ces comptes administratifs puissent être décalés dans le temps, certains ayant proposé le 31 juillet, voire en septembre.

S'agissant des marges de manœuvre, de l'autonomie, vous l'avez fort bien dit. Je crois qu'à un moment donné, ce sera un mandat certainement difficile. Nous pouvons faire de cette crise une force, mais je pense qu'il y a des inquiétudes. Il y aura des orientations que vous devrez prendre. C'est pour cela qu'à titre personnel, certes, il n'y a pas de groupe ici, mais je pense qu'avec certains amis qui me sont proches, dans la mesure où je ne serai plus aux commandes, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif 2019, ce qui est un geste politique important. Vous comprendrez fort bien, Monsieur le 1^{er} Vice-Président.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- Très rapidement, sur le compte administratif, cela fait plusieurs années que j'attire l'attention sur un certain manque d'investissements. Nous avons essayé de relever depuis l'année dernière des restants relativement conséquents en fin d'exercice, ce qui peut nous apporter un certain nombre de difficultés si un jour nous venions à avoir un rapport de la Cour des Comptes sur notre gestion.

Autant d'habitude, la Cour des Comptes stipule le fait de dépenser trop, elle alerte et elle émet des sauvegardes par rapport à cela, autant là, elle peut aussi nous dire « vous ne dépensez pas suffisamment », et à terme, nous pourrions avoir trop levé l'impôt sur certains dispositifs, ce qui est déjà arrivé dans certaines collectivités. C'est de la gestion rigoureuse, sur laquelle nous avons toujours voté les budgets sans aucune difficulté.

Je pense que nous sommes dans une année un peu particulière, et je pense que là aussi, nous pouvons justifier le fait d'avoir cette année un certain nombre d'augmentations importantes dans nos budgets d'investissement pour pouvoir essayer d'éviter d'avoir une crise trop grave, économique et sociale après la crise sanitaire. Je pense que les demandes aujourd'hui d'investissements relativement conséquents pourraient aussi se justifier par rapport au fait d'avoir été extrêmement prudents pendant un certain nombre d'années justement pour pouvoir nous permettre ce type d'investissement pour pallier des difficultés, tout particulièrement sur les investissements correspondant aux attentes de nos concitoyens. C'est déjà un peu dans les rapports suivants, une Commission Économie ayant été mise en place par rapport à cela.

Je pense qu'il faudra être assez à l'offensive sur le fait d'être sur des investissements relativement conséquents pour essayer d'éviter une crise économique, parce que les entreprises attendent fortement sur ces investissements pour pouvoir avoir de la visibilité. Je pense qu'elles ont surtout besoin de cela aujourd'hui. Quand on les rencontre, elles se demandent ce qu'il se passera d'ici la fin de l'année, sur 2021, en sachant que certaines entreprises peuvent faire le dos rond pendant quelques semaines, voire quelques mois, mais elles ont besoin de perspectives pour pouvoir garder leurs salariés. Je pense que nous avons un véritable enjeu à l'intérieur de notre collectivité qui commence à être relevé dans les propositions faites dans les prochains rapports, mais il faudrait peut-être même aller au-delà, car nous

avons les moyens financiers et, car notre gestion prudente nous permet justement de faire cela aujourd'hui.

M. BAULIEU.- Merci.

M. CONTOZ.- Je suis content de l'intervention de Christophe LIME sur nos dépenses, mais un dossier le concerne. En 2017, ma commune a adjugé des travaux d'assainissement dans le quartier de La Malate. Nous avons souscrit un emprunt. L'ensemble du marché et de l'emprunt a été transféré à Grand Besançon Métropole qui rembourse l'emprunt. Or les travaux n'ont toujours pas débuté.

M. BAULIEU.- Merci. Il n'y a pas d'indication particulière. Nous enregistrons l'observation.

M. BODIN.- J'ai simplement une interrogation par rapport aux décisions ces dernières années de l'État par rapport à l'indépendance financière des différentes collectivités. Vous savez que le Conseil Régional ne peut plus lever l'impôt. Les Départements se retrouvent quasiment étranglés financièrement avec la crise sociale, ce que nous mesurerons dans les prochaines années. Il y a eu la suppression partielle de la taxe d'habitation. Se pose un problème qui, à mon avis, va devenir constitutionnel, à savoir le fait que les collectivités locales puissent globalement être indépendantes financièrement et continuer à lever l'impôt. Quelles que soient les équipes élues dans quelques jours, ce sera un vrai problème par rapport à la mise en place de leurs différents mandats et leurs différentes politiques.

Les différentes collectivités demanderont à l'État d'avoir un partenariat sur plusieurs années en termes d'indépendance financière de manière à pouvoir mener de vraies politiques sociales, économiques, environnementales. Je pense que l'indépendance même des différentes collectivités se pose pour l'avenir. À mon avis, depuis quelques années, nous assistons à une recentralisation de notre pays. Je rappelle que les premières lois de décentralisation datent de 1983. Je trouve assez étonnant que 40 ans plus tard, nous soyons finalement à un retour d'un État assez centralisé. Nous savons également à quel point l'État pouvait être défaillant sur une gestion comme celle de la crise du Covid-19 encore très récemment.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MICHAUD.- Je voudrais intervenir concernant ces comptes administratifs. Il est vrai que l'on a mis en évidence que nous avons su gérer notre collectivité avec prudence. Nous pouvons certainement faire mieux en termes d'investissements. Je l'ai réclamé dans mon domaine de compétence pour la voirie, pour l'éclairage public. Je pense que nous devons faire un effort dans ces domaines.

Aujourd'hui, nous avons des mises aux normes à faire, des rénovations de la voirie et de l'entretien du domaine public important. Mais justement, pour revenir au compte administratif, avec l'excellent résultat que nous avons, cela va nous permettre, pendant cette période difficile, de pouvoir réagir, donc de pouvoir investir. C'est le souhait. Je crois qu'il va falloir que nous prenions tous conscience de cela aujourd'hui.

J'étais intervenu dès le premier Bureau du 2 avril dernier, la première fois que nous étions en vidéoconférence, pour dire que nous devons faire des investissements pour soutenir l'activité économique. C'est indispensable. Aujourd'hui, les entreprises, quel que soit leur domaine d'activité, ont vu une baisse importante. Pour les moins touchées, c'est au moins 20 %. Nous connaissons des secteurs dans le commerce où c'est 100 % de baisse d'activité. Il va vraiment falloir que nous réagissions et que nous puissions soutenir cette reprise économique. Un groupe de travail a été mis en place. C'est une excellente chose. J'espère que nous allons accélérer les choses et prendre des initiatives très rapidement. Dès que nous pourrions nous réunir et voter à nouveau, je pense que ce sera important.

Je voudrais compléter l'intervention de Nicolas. Nous étions invités à Dijon pour rencontrer la ministre des Transports, Madame BORNE. Je suis intervenu lors de cette réunion où étaient présentes les entreprises de travaux publics et du bâtiment, pour demander à ce que nous ayons de la visibilité pour les cinq prochaines années pour nos collectivités. En effet, comment investir si nous ne savons pas où nous allons, si nous ne savons pas quelles finances nous aurons ? Je pense que c'est quelque chose que nous devons réclamer fortement, parce que vraiment, en tant que Maire, je ne peux pas engager

ma commune à dépenser si je ne connais pas ces recettes. En tant qu'EPCI, nous sommes exactement dans le même domaine.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CROIZIER.- Je serai très rapide, Jean-Paul vient d'exprimer quasiment la totalité de ce que j'avais envie de dire. Simplement, je partage le fait que la crise va aussi accélérer la concurrence entre territoires. Je partage totalement ce constat. De plus, la rigueur budgétaire a du sens tout au long de l'année, justement encore plus de sens dans les périodes de crise. La bonne gestion financière de l'Agglomération est ce qui nous donnera les moyens d'investir et de faire que notre territoire peut faire face et peut répondre à la crise au travers des leviers d'investissement notamment. Je partage aussi ce que vient de dire Jean-Paul MICHAUD sur la nécessité d'une visibilité justement pour les collectivités de façon à pouvoir engager ces travaux d'investissement.

M. BAULIEU.- Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. D'une certaine façon, nous avons déjà démarré le débat du rapport n°3, mais c'est finalement assez logique. Nous aurions d'ailleurs pu faire un petit paquet, mais nous le traitons maintenant. Il est vrai que dans ces circonstances de crise extrêmement aigüe, nous mesurons l'importance d'avoir une bonne gestion. C'est là que nous le mesurons. C'est pour cela qu'il faut bien gérer. C'est pour pouvoir être adaptatif, réactif quand il se passe des choses inédites, d'une ampleur presque du siècle, finalement.

C'est vrai pour nous et nous pouvons nous féliciter d'avoir ici, à la Communauté Urbaine, et c'est vrai aussi pour la Ville, une bonne gestion qui nous permettra d'être actifs et fortement réactifs. Le débat vaut aussi pour l'État de la même manière et nous l'avons souvent ici d'ailleurs, à savoir si l'État se désendette, s'il baisse ses déficits, etc. Heureusement que l'État, même s'il reste très endetté, a baissé ses déficits année après année. C'est ce qui lui permet aujourd'hui d'avoir affiché 110 Md€ pour nos entreprises.

Hier, à l'annonce du PLFR 3 (Lois de Finances rectificatives numéro 3), ce sont à nouveau 45 Md€ pour la deuxième phase, et il y en aura encore une à l'automne. C'était donc important de baisser les déficits. D'ailleurs, nous voyons bien que les États qui réagissent le plus, qui ont la capacité d'intervention pendant la crise la plus forte sont ceux qui ont le mieux géré au sens où ils ont la dette et le déficit les moins importants. L'Allemagne a été la plus réactive dans la crise. L'Italie et l'Espagne l'ont été beaucoup moins.

La France a été souvent dans une position intermédiaire, et c'est le cas de nouveau en ce moment. Je voulais donc insister sur la nécessité de bien gérer, mais à l'échelle du temps long pour faire face à des épisodes aussi importants que celui-là.

Pour terminer, au bout du bout, de toute façon, les recettes sont ce qu'elles sont, et c'est un gros paquet avec l'État, les collectivités locales, etc., et nous n'avons que ce que nous avons. À la fin, la vraie responsabilité politique quelle que soit la somme que nous avons, ce sont les choix, et nous n'y échapperons jamais. Nous n'esquiverons pas la question du choix en disant : « ouvrons juste les robinets et allons-y ». À la fin, la question des choix se pose toujours quand même et ce quel que soit le niveau d'indépendance des collectivités. Vous savez bien qu'en Allemagne, l'essentiel des recettes vient de l'État. Il n'empêche que l'Allemagne a un régime décentralisé extrêmement fort, et elle le doit à ses choix politiques avant que ce soit la question de la capacité à lever l'impôt.

Ne détournons pas le véritable enjeu, le véritable enjeu étant les choix politiques que nous faisons. Certes, il faudra investir massivement pour relever l'économie, mais il faudra surtout ne pas investir – pardon de vous le dire comme cela – n'importe comment. Vous partagez évidemment tous ce propos, mais le choix de la relance et de la transformation est évidemment posé. Cela ne peut pas être juste une simple relance, mais nous en discuterons plus tard.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il encore d'autres interventions ?

Sur ces quelques remarques, je vais faire un bref commentaire. J'ai entendu parler à plusieurs reprises de gestion prudente. Notre gestion est prudente, mais elle est surtout autre chose que cela : notre

gestion est déterminée, volontariste et ambitieuse. C'est beaucoup plus facile de laisser filer la dépense, et notamment de fonctionnement, que de faire ce que nous faisons depuis des années. Cela nous permet précisément d'avoir la photographie budgétaire dont nous rendons compte à travers ce compte administratif aujourd'hui, et sans perdre de vue – nous le disons, nous le répétons et nous l'écrivons – que les épargnes ou les résultats d'un budget sont ceux qui alimentent l'investissement, et j'en dirais un mot précisément, puisque nous sommes tous passionnés par l'investissement. Pour ce qui nous concerne précisément, je l'ai dit tout à l'heure en parlant des résultats 2019.

Aujourd'hui, les résultats 2019 et ceux qui suivent sont affectés : c'est notre PPI que nous avons voté tous ensemble. Je ne dis pas forcément que le PPI est gravé dans le marbre, sauf que si nous agissons sur la ressource, il faudra agir également sur son utilisation. Je voudrais simplement redire que les décisions que nous prenons, que nous prendrons, que vous prendrez, ne seront pas neutres sur la suite des événements. À ce sujet, deux conseillers ont évoqué cela dans leurs propos. Il y a la question de l'urgence, sans doute, et j'en dirai un mot, mais il y a aussi la question de la constance de la réalité des territoires et de la compétition entre territoires.

L'effort que nous faisons depuis des années pour investir, pour équiper ce territoire, les engagements que nous avons pris, par exemple, dans cette année 2019, en direction de l'enseignement supérieur, ce n'est rien d'autre que notre réponse à cela, précisément à faire en sorte que notre territoire reste vivant, compétitif, dynamique, visible et attractif. Ce n'est rien d'autre que cela, mais c'est tout cela que nous nous employons à faire non pas de manière prudente, mais de manière déterminée et ambitieuse. Encore une fois, ce que nous n'affecterons pas à cela, parce qu'il y aura une urgence ici ou là, fera peut-être un peu défaut.

Il y aura nécessairement toujours arbitrage dans la période que nous traversons, entre peut-être la réponse à quelques urgences et la réponse stratégique sur le durable, sur la perspective, et nous ne devons pas la perdre de vue, parce que le positionnement et la vitalité de notre territoire dépendront de ce que nous saurons faire dans ce domaine. Ne perdons pas de vue non plus la réalité des choses en matière de moyen, de capacité à investir. Vous savez que le budget que nous avons voté il y a un peu affecte 73 M€ d'investissements à des opérations nouvelles. Si nous y ajoutons les 35 M€, ce que je ferai avec, j'espère, l'autorisation des collègues de la Ville, puisque cela fait partie des orientations budgétaires (pas encore des budgets), nous voilà nettement au-dessus des 100 M€.

Si nous y ajoutons les investissements dans les budgets des communes de la périphérie, si nous regardons rétrospectivement les choses, nous sommes à 68 M€ en moyenne, chiffre assez facile à retenir d'ailleurs rapporté à la structure de notre établissement public.

Nous pouvons dire que ce sont plus de 150 M€ que nous avons sur cet exercice 2020 dans notre capacité à intervenir en tant que groupe local Grand Besançon (intercommunalité et communes). Nous devons avoir cela parfaitement en tête, y compris en prenant en compte le fait que sur le territoire, la gravité ou l'urgence de la crise est à nuancer en fonction des entreprises, de leur domaine d'activité, etc., ce qui fera l'objet du débat ultérieur. La situation que nous avons à connaître est donc tout sauf une uniformité. C'est une chose que de faire du sauvetage, qui sera sans doute indispensable, mais c'en est une autre qu'il ne faut pas perdre de vue que cet investissement sur le long terme.

Je voulais insister particulièrement sur le fait que nous sommes au rendez-vous de l'investissement, parce que nous gérons de manière déterminée, volontariste et ambitieuse. Des inflexions seront sans doute possibles, et c'est à l'ensemble d'en décider. Néanmoins, ne perdons pas de vue que cette gestion est au service d'une stratégie pour un territoire. Je crois qu'il est important d'avoir cela parfaitement à l'esprit au moment de voter, je l'espère, le compte administratif. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. GROSPERRIN.- Juste un dernier point, sans rentrer dans une politique politicienne. Il y a des choses que nous ne pouvons pas entendre. Vous avez raison de dire que nous devons être au rendez-vous de l'investissement, et nous savons que les collectivités locales sont à hauteur de 70 % de l'investissement public. Lorsque j'entends que l'État baisse ses déficits, j'ai deux chiffres, et vous savez, les chiffres sont têtus : en 2017, 67 Md€ et en 2019, 93 Md€. Il ne faut pas oublier que ce n'est qu'une composante, parce que le déficit, c'est aussi la Sécurité Sociale et les collectivités locales. Il suffit de demander aux maires ici présents. De 2014 à 2020, si vous leur demandez quelle était l'évolution de leurs dotations, quelle était l'évolution des impôts, ils comprendront, et la réponse est dans ma question. Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Il y a encore une demande de parole. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas à lever la main de manière insistante si je ne vous voyais pas.

M. VUILLEMIN.- Monsieur le 1^{er} Vice-Président, je voudrais juste dire un mot avant de passer au vote de ce compte administratif. Je pense que la crise économique que nous allons vivre et la crise sociale sont une grande inconnue pour nous. Elle sera sans précédent, nous avons beaucoup de mal à l'imaginer, ce qui veut dire que les schémas comptables et les schémas administratifs d'hier ne seront pas ceux de demain. Je crois que notre communauté ici rassemblée devra être hyper audacieuse et avoir des notions d'investissement différentes de celles que nous avons eues jusqu'à présent. Je reste persuadé que nous devons tous ensemble faire face à cette crise qui sera difficile, en nous appuyant sur les petites communes, sur les territoires que nous représentons. J'espère que nous aurons des investissements qui se tourneront vers l'international et vers le Haut-Doubs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous saluons là un nouvel élu. Avez-vous d'autres remarques ?

M. FAGAUT.- Par rapport à ce que nous avons pu entendre et pour souscrire aux propos de Jacques GROSPERRIN, concernant le désendettement de l'État, Jacques GROSPERRIN vous a sorti des chiffres assez intéressants. Toutefois, lorsque nous regardons des chiffres plus précisément, il y a quasiment un an en arrière, lorsque l'Allemagne se désendettait de quasiment 1 700 €/seconde, la France, au même moment, alourdissait sa dette de 2 000 €/seconde, ce qui porte aujourd'hui quasiment à plus de 35 000 €/Français la dette de l'État. La dette est une faute, mais elle n'est pas une fatalité. D'ailleurs, si je reprends les quelques souvenirs assez lointains que je peux avoir en allemand, il me semble qu'en allemand, le mot « dette » et le mot « faute » s'expriment de la même manière : « Schulden ».

M. BAULIEU.- Merci pour ce point de vue. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote, mais avant, laissons au Président le temps de sortir pour respecter les règles en vigueur.

M. Jean-Louis FOUSSERET quitte momentanément la séance pendant la durée du vote.

M. BAULIEU.- Je sou mets à votre vote le compte administratif 2019. Y a-t-il des avis défavorables ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 8 abstentions, certains ayant deux pouvoirs, mais n'ayant pas trois mains. Je vous fais confiance pour dire que vous êtes 8. Le compte administratif est donc adopté. Nous pouvons demander au Président de réintégrer la salle. Merci.

M. Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. J'attends avec impatience les résultats de ce vote.

M. BAULIEU.- Après un décompte difficile, nous avons 8 abstentions. L'ensemble des suffrages exprimés sont donc favorables.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup pour ce vote. Je n'ai rien à dire, mais je précise que si nous avons une gestion précise, ambitieuse, elle nous permet aujourd'hui d'engager des sommes importantes qui serviront au redémarrage de l'économie locale. C'est important de le dire. Il peut y avoir des critiques de la Cour des Comptes sur ce sujet. Il n'empêche que nous pourrions aider au redémarrage de l'économie locale, ce qui est important. Je t'ai entendu le dire, plus de 100 M€, voire 150 M€ seront investis. C'est donc capital et essentiel pour l'économie locale. Merci pour votre vote.

Rapport n°1.1.3 - Affectation des résultats 2019 au budget 2020

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation prévue en assemblée. Je ne vais pas vous imposer l'exposé fastidieux budget par budget. Les tableaux sont très clairement établis, avec une part importante affectée à l'investissement et en fonction de la nature des budgets. Par exemple, sur le budget AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest), nous reportons en fonctionnement, ce qui n'excusera pas de faire la bascule dans le courant de l'exercice. Sur la zone de l'Échange, c'est la réalisation la plus visible, mais il y en a d'autres sur d'autres communes. Je ne vais pas me livrer à l'exercice, Président.

Vous avez en p.85 des rapports le résumé des résultats, et en pages suivantes, budget par budget, la part affectée à l'investissement et celle conservée au fonctionnement, parfois de manière tout simplement appropriée, mais avec une orientation investissement, sachant qu'il y a une partie sur laquelle nous n'avons pas le choix que de couvrir le déficit de la section d'investissement des budgets concernés et de financer les restes à réaliser. C'est le minimum obligatoire, et après, c'est en fonction des arbitrages envisagés. S'il n'y a pas de remarque, je n'ai pas de commentaire supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Décision modificative n°1 de 2020

M. BAULIEU.- Je ne ferai pas non plus un exposé très long de ce rapport. Il y a une part non négligeable de cette DM1 qui, traditionnellement, consiste à la reprise des résultats. Vous avez un certain nombre de redéploiements en fonction des budgets. Il y a bien évidemment quelque chose de très significatif à souligner, lié à ce que nous venons d'évoquer longuement et que nous reprendrons ultérieurement dans le rapport spécial sur ce sujet d'intervention économique. Ce sont les mesures prises que nous proposons de financer, relatives à la période que nous avons traversée et que nous allons connaître. Je dis « que nous avons traversée », puisqu'il y a la couverture des dépenses de protection, à la fois et d'abord de l'ensemble de nos agents et cadres en matière de protection individuelle, et ce que nous avons réalisé en direction de la population en termes de masques pris en charge par l'intercommunalité.

Vous avez les chiffres globaux qui pourront, comme indiqué dans le rapport, être atténués par ce que normalement nous devrions recevoir de l'État, puisque bien évidemment, nous avons fait connaître les dépenses que nous avons réalisées. C'est donc un premier train de mesures. Il y a ensuite les mesures d'urgence que nous avons prises, reposant sur le déploiement et les affectations de crédits, pour 200 000 € en urgence et 400 000 € en direction de l'opération Région évoquée par ailleurs également. Ce sont à la fois des mesures d'urgence auprès d'entreprises et des mesures d'accompagnement d'un certain nombre d'activités, y compris avec des opérations de soutien tout simplement à la consommation de proximité. Elles pourraient être abondées par un rapport suivant.

Je parlais des 400 000 € (montant arrondi). C'est ce qui sera notre participation financière aux deux fonds créés par la Région. Nous savons que dans le cadre des interventions de l'État, les fonds de solidarité (volets 1 et 2) bénéficiaient de l'appui de la Région. La Région avait créé un volet 3 territorialisé auquel nous avons été invités à participer. Nous en avons d'ailleurs donné un avis de principe favorable. L'État ayant élargi le champ du volet 2, le volet territorial perdait son intérêt, et la Région est repartie en initiative en proposant la création de deux fonds : un fonds d'intervention et un fonds d'avance remboursable. Ces fonds paraissent tout à fait pertinents, ils ciblent les très petites entreprises (jusqu'à 10 salariés) dans le commerce, l'artisanat et les services, et avec deux modalités d'intervention en capital sur le fonds d'intervention et en avances remboursables pour le deuxième fonds.

Nous ne pouvons pas ne pas qualifier la clé de financement d'intéressante, puisque c'est un financement d'abord régional, auquel nous apportons notre contribution à hauteur de deux fois 200 000 €, et avec une mention particulière sur le fait que la gestion du fonds d'intervention nous sera déléguée par convention, mais j'anticipe légèrement. Toutefois, c'est le cœur de cette DM. C'est donc un volet important.

Quand nous nous interrogeons sur nos interventions auprès de nos entreprises, nous avons là le levier utile sans perdre de vue que nous pouvons le faire, parce que c'est de la compétence de la Région, nous ne pouvons pas faire des chèques aux entreprises, pour parler un peu crument, mais telle est la réalité. Si nous le faisons « sous notre responsabilité », c'est dans le cadre d'une délégation accordée par la Région. En cela, le dispositif régional nous paraît tout à fait pertinent, utile, approprié et pas si mal fichu que cela dans la répartition des efforts consentis. La question que l'on peut se poser sera évoquée tout à l'heure, à savoir si nous pourrions aller au bout du sujet avec cela ou non, mais c'est une autre question de savoir s'il faudrait abonder.

Le dernier volet dans cette DM lié au contexte et qui n'est pas du tout anodin non plus est que, compte tenu de la situation et de son évolution que personne ne mesure avec précision, nous avons fait le choix, ayant travaillé sur cette DM il y a déjà quelques semaines, de doter notre budget de

fonctionnement de crédits imprévus conséquents. En effet, nous avons une provision de 500 000 € en prévision d'une éventuelle pénalité de la contractualisation. Celle-ci ne s'appliquant pas compte tenu de nos réalisations, nous avons la possibilité de disposer de ces 500 000 € que nous abondonons de 1 M€ supplémentaires, si bien que la DM prévoit l'ouverture de 1,5 M€ du crédit imprévu pour dépenses imprévues. Cela signifie que sur simple délibération, ils peuvent être affectés. Dans les prochaines semaines et les prochains mois, notre établissement pourra ainsi prendre des initiatives si cela s'avérait nécessaire et souhaitable. Les ouvertures de crédits nécessaires sont là.

Voilà ce sur quoi je voulais particulièrement insister encore une fois, même si dans cette DM, il y a le gros paquet des reprises de résultats, à l'exception de celui qui avait fait l'objet d'une reprise au budget, précisément le budget AIBO, et de quelques opérations de redéploiement dans certains budgets. Vous avez pu voir également que par les reprises de résultats, les recours à l'emprunt sur le budget principal et sur le budget Déchets disparaissent, puisque les résultats affectés permettront de couvrir par l'autofinancement. Voilà, je ne vais pas en dire davantage sur cette DM sur laquelle les collègues ont peut-être des choses à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gabriel BAULIEU ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le 1^{er} Vice-Président, nous avons tous été attentifs sur ce rapport assez important de DM1. Même si vous stipulez dans ce rapport que la DM2 pourra apporter toute sa contribution, je pense que nécessairement, dans cette DM1, il me semble que l'on manque légèrement d'ambition et qu'il reste un peu frileux à l'égard du monde économique. Quand on regarde ce qu'il se passe à l'échelon de Grand Besançon Métropole, si nous prenons les entreprises de commerce, d'industrie et de service, nous sommes quasiment à 8 200, 8 300, voire 8 500 entreprises.

Nous voyons bien que l'enjeu est de taille pour elles, comme évoqué précédemment, car nous ne mesurons pas encore aujourd'hui toutes les répercussions de la crise sanitaire sur l'emploi pour celles-ci. Je pense qu'il ne faut pas ajouter à la crise sanitaire de la crise sociale et de la crise économique. Quand nous regardons, et là je parle de la source CCI, nous sommes aujourd'hui quasiment à un quart des entreprises qui s'estime en péril. Pourront-elles attendre cette DM2 pour que nous puissions venir à leurs chevets, pour pouvoir les accompagner ?

Je m'étais exprimé lors du Conseil Municipal à Besançon, notamment par rapport à l'État sur ce fameux fonds de solidarité qu'il fallait abonder et appuyer davantage. Je pensais que France Urbaine pouvait aussi faire pression par rapport à cela, notamment pour les accompagner et accompagner nos entreprises sur les loyers lorsqu'elles ont affaire à des bailleurs privés qui n'ont pas forcément joué le jeu à leur égard.

C'est autre chose, mais je pense vraiment qu'il y a un volet à faire au niveau de l'État par rapport à cela. Ils nous font donc renforcer, soutenir et préserver vraiment notre compétitivité territoriale, car c'est ce qui nous anime aujourd'hui. Quand je parle d'économie, de nos PME et TPE, c'est l'ensemble et le côté systémique de cette économie, parce que dedans, vous pouvez y joindre la culture, le sport, le tissu associatif qui, eux aussi, sont en souffrance aujourd'hui. Je vais lier mon propos de la DM1 avec ce point d'information sur la mesure de soutien aux entreprises avec cette dotation au fonds Région.

Quand nous regardons la DM1, nous sommes à 1,5 M€. Je crois que vous avez évoqué ce montant. Si nous le ramenons à l'échelon du nombre d'entreprises que nous avons, nous sommes vraiment sur un montant extrêmement faible aujourd'hui pour les accompagner. Il me semble aujourd'hui qu'il faut prendre des mesures plus fortes. Elles ne sont pas présentées aujourd'hui dans la DM1. J'ai bien lu qu'elles allaient certainement être présentées dans une future DM2 avec le nouvel Exécutif, mais aujourd'hui, les entreprises seront-elles vraiment en capacité d'attendre ? Même s'il ne faut pas se substituer à l'État, parce que nous avons aussi une part de responsabilité par rapport à cela, il me semble qu'au niveau de la DM1, il y a un manque aujourd'hui à l'égard du monde économique.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous verrons dans le cadre du rapport d'information, que beaucoup d'initiatives ont été prises et qu'elles devraient répondre en partie à vos questions. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut « mettre le paquet » pour permettre le redémarrage économique. Je crois qu'avec le groupe de travail et Alain BLESSEMAILLE, nous faisons des propositions intéressantes. Nous en discuterons. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FIÉTIER.- Merci. Je serai plus léger dans mon propos. Je profite de cette DM pour saluer l'action de la collectivité qui a permis de doter les habitants de nos territoires en masques en vue du déconfinement.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'a pas été facile.

M. BAULIEU.- Merci. Je crois que cela a été largement apprécié par les habitants. En écho à ce qui vient d'être dit, même si nous l'avons déjà dit concernant le compte administratif, nous en parlons sur la DM, ce qui est normal et nous en parlerons ultérieurement sur un rapport spécial, il faut à la fois être déterminé et conséquent par rapport à la difficulté que nous rencontrons et qui est de taille.

Quelqu'un a dit précédemment que nous n'en connaissons pas précisément les évolutions, parce que, bien évidemment, nous n'avons pas de modèle. Il s'agit de nous adapter au fil des semaines et des mois. Face à ces difficultés, il y a le train de mesures de l'État qui représente des paquets de milliards d'euros. Nos entreprises relèvent de ces interventions comme sur tout le territoire national. Ce n'est pas à nous de nous substituer à l'action de l'État qui engage beaucoup, et cela a encore été dit tout à l'heure. Après, nous verrons les conséquences budgétaires, mais ce n'est pas le sujet.

En termes de moyen d'intervention, c'est tout à fait conséquent. Ensuite, s'agissant de l'intervention auprès du tissu des entreprises, cela ne se gère pas comme étant un système de distribution. Je sais bien que nous pouvons essayer de fixer une jauge sur des moyennes. Vous connaissez suffisamment d'entreprises pour le savoir, et je l'ai dit précédemment. Ne nous forçons donc pas à donner des noms d'entreprises. S'il y en a en situation très délicate, d'autres ont très bien traversé la période, et fort heureusement. Nous nous en réjouissons. Certaines redémarrent rapidement, et d'autres moins.

J'insisterai sur un mot sur lequel nous avons déjà beaucoup débattu en interne : l'heure n'est pas à faire de la relance. Si vous voulez faire de la relance chinoise, allez-y, faites de la relance, car nous avons tous les éléments réunis pour la réussir. Aujourd'hui, il faut faire redémarrer les entreprises et l'activité. Excusez-moi d'être aussi clair, mais relisez les opérations antérieures dites « de relance » de l'économie dans ce pays, et vous verrez ce que cela fait sur l'importation.

Ne perdez jamais cela de vue. D'où la nécessité d'intervenir plutôt en soutien aux entreprises sur leur structure financière que de lancer des crédits qui, hélas, servent à d'autres. Il ne faut jamais perdre cela de vue non plus. C'est en voyant les choses ainsi que le dispositif régional sur le réseau, le tissu des petites entreprises qui n'exclut rien de celles citées tout à l'heure, puisque lorsque nous disons « service, commerce, artisanat », nous couvrons le spectre, nous pouvons peut-être chercher celles qui y échapperaient. Cela permettra d'aller au contact de ces entreprises autant qu'elles se signaleront pour nous livrer à des analyses appropriées. Ne perdons pas de vue que nous avons traversé une période d'arrêt, de chômage. Il y a des prises en charge par l'État qui sont souvent des charges extrêmement importantes pour les entreprises. Celles-ci ont été soulagées de cela.

Il faut analyser les choses avec circonspection et ne pas aller trop vite en besogne, y compris dans le sens où nous penserions rendre service en déversant des millions d'euros. Ce n'est pas le problème, et ce n'est pas non plus la méthode. Nous devons avoir conscience de cela et c'est seulement pour rapporter les moyens mis en œuvre et leur efficacité. Par rapport à l'investissement sur le territoire, j'ai indiqué précédemment ce qui était dans les budgets.

Les entreprises relevant de notre domaine d'intervention par l'investissement dépendront d'une manière non négligeable de ce que nous serons capables de tous engager. Quand je dis « tous » dans ce groupe, ce sont l'intercommunalité et toutes les communes. Je l'ai dit, plus de 150 M€ sont ouverts. Compte tenu de la spécialité de certains crédits, ils échapperont à certaines de nos entreprises locales, mais ce ne sera pas le cas pour la plupart. Telle est la réalité qu'il faut souligner et répéter. Il nous faudra ensuite agir avec circonspection, ce qui était aussi la teneur de nos débats.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous mettrons 400 000 € dans le fonds régional, ce qui nous permettra de lever 2,2 M€. Il y a donc un effet de levier très important.

M. BAULIEU.- C'est effectivement intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que notre cible concerne les petites et très petites entreprises. Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ?

Mme VIGNOT.- Je voudrais juste dire un petit mot, parce que l'on a déjà dit beaucoup de choses. Il est évident que le système de calcul mis en place met parfois à mal, car lorsque l'on a comme référence, par exemple, le chiffre d'affaires du mois de mars de l'année précédente, il suffit que pour de nombreuses raisons structurelles, une entreprise n'ait pas fait les chiffres habituels, et du coup, on se retrouve dans une situation qui ne lui permet pas d'invoquer la difficulté à laquelle elle est confrontée. Je pense que l'urgence dans laquelle nous serons sera de faire un suivi extrêmement fin de la situation économique, de ce qui va se mettre en place. Nous serons très attentifs à la bonne santé de nos entreprises, parce que sans elles, notre territoire ne pourrait pas survivre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudra bien surveiller au cas par cas.

Mme VIGNOT.- Voilà. Il faudra faire un travail très fin.

M. LE PRÉSIDENT.- Les uns et les autres vérifieront. S'agissant de ce rapport, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Rapport n°1.1.5 - Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiements (CP)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, il n'y a pas de prise de parole pour ce rapport, si ce n'est pour répondre à des questions. Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire ?

M. BAULIEU.- Nous faisons « le ménage », nous en clôturons quelques-unes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Dotation de solidarité communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale
--

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gabriel BAULIEU ? Non. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Fusion Grand Besançon Habitat - SAIEMB Logement

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que les deux Présidents sont Pascal CURIE présent ce soir et Danièle POISSENOT. Pascal ne pourra prendre la parole qu'après le vote s'il le souhaite, mais pas avant.

M. BAULIEU.- C'est un rapport sur lequel je vais redire quelques mots. C'est le paradoxe, mais c'est la règle que les plus compétents d'entre nous ne peuvent pas parler, et c'est ainsi dans de nombreux domaines. Celui qui est de service est finalement un peu gêné et il n'est pas forcément très à l'aise de parler devant les collègues experts.

Je ne serai pas long non plus, puisque nous nous étions penchés sur ce sujet de manière assez détaillée lors de notre premier vote le 7 novembre dernier sur ce projet de fusion qui suit son cours et sur lequel nous devons statuer à nouveau. Nous en avons dit quelques mots aux nouveaux élus samedi dernier, ce qui me permet d'aller très vite. Il y a une exigence de la loi en matière de seuil d'activité, soit par le chiffre d'affaires, soit par le nombre de logements détenus pour les bailleurs sociaux. Nos établissements concernés, qu'il s'agisse d'un établissement public ou d'une SEM pour GBM et la SAIEMB, ne remplissaient pas les conditions en solo. Nous devions donc trouver des solutions.

D'autres solutions étaient possibles en s'alliant avec des opérateurs de qualité auxquels nous tenons sur notre territoire, mais couvrant un périmètre plus large. Il nous a semblé qu'il était souhaitable de conserver politiquement un instrument calqué sur le territoire du Grand Besançon, et c'est ce qui a présidé au choix de cette fusion entre GBH et la SAIEMB. Si la fusion se fait à l'intérieur de la SAIEMB, c'est simplement parce qu'elle dispose du statut juridique de SEM requis par la loi pour ce genre

d'opération. Ne cherchez pas d'autre explication. La démarche a nécessité un débat de réflexion stratégique assez long de recherches de moyens – j'y reviendrai ensuite – et bien évidemment de convictions des uns et des autres, y compris auprès des personnels.

Bien évidemment, dans ce genre d'opération, tout comme cela se passe entre sociétés privées, il y a souvent des préoccupations, interrogations, ou craintes des personnels qui y travaillent. Nous n'avons donc pas failli à cette réalité des choses. Il a fallu expliquer et convaincre également, et avec une disposition tout à fait singulière là aussi que nous avons retenue, puisque nous sommes avec des personnes de droit public d'un côté et des personnels de droit privé de l'autre.

Pour pouvoir préserver le statut des personnels de GBH, nous leur avons offert la possibilité d'être abrités par le Grand Besançon. C'est l'option que nous avons ouverte pour faire en sorte que ces agents puissent conserver le statut s'ils le souhaitent, tout en allant vers une structure de société différente. C'est donc une réponse à caractère sociale extrêmement précise et solide que nous avons apportée. Ensuite, restait la question de l'équilibre financier du dispositif en termes de perspectives et de prospectives par rapport aux actions devant nous et qui seront à conduire.

De ce point de vue, une recapitalisation était nécessaire. Nous l'avons trouvée auprès d'un partenaire souvent présent dans les dispositifs d'habitat, comme dans d'autres opérations des collectivités, qui est la Caisse des Dépôts et Consignations, par sa filiale dédiée qui apporte un concours financier de 6 M€, ce qui permet de consolider le dispositif et de préserver les rapports capitalistiques requis par la loi dans la répartition des capitaux, puisque nous ne dépasserons pas 85 % de capitaux détenus. À partir de ce dispositif global, cheminant jusqu'à la fin de l'opération, nous pourrions disposer, à partir de 2021, de la structure conforme aux exigences de la loi. À charge pour la structure de rester au niveau en matière de chiffre d'affaires.

C'est le point sur lequel nous répondons à l'exigence, puisque nous n'y répondons pas en termes de nombre de logements, mais c'est le challenge qu'auront à gérer bien évidemment les dirigeants, les pilotes de la nouvelle structure. Voilà, je pense avoir dit à peu près l'essentiel sans rentrer dans les détails.

Vous avez d'ailleurs les statuts et le traité de fusion dans le dossier. Il y avait aussi en parallèle un pacte d'actionnaires, c'est-à-dire l'engagement politique que les uns prennent envers les autres, mais le paquet peut être ainsi clairement exposé et approuvé.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu l'as dit, il était essentiel pour nous, au Grand Besançon, d'avoir une structure qui soit pilotée depuis ici, avec l'engagement pris que le Président de la structure sera un élu de Grand Besançon Métropole. Nous avons des garanties au niveau des personnels et des garanties financières pour faire en sorte qu'il y ait une structure forte, un office public fort qui puisse demain conduire ce qui paraît absolument prioritaire à réussir en matière d'habitat, c'est-à-dire la réussite de notre NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) sur Planoise. Ces gains ont été apportés, il y a eu des débats un peu compliqués au début avec les personnels. Je crois qu'ils ont posé de nombreuses questions. Ils ont eu les réponses, et je crois qu'aujourd'hui, la Ville de Besançon l'a votée. Ce soir, cette fusion est soumise au vote qui j'espère sera favorable. Les Conseils d'Administration doivent se réunir demain ou après-demain. Les organisations syndicales et le CSE se sont déjà prononcés favorablement, je crois.

M. BAULIEU.- Tu parlais du Programme de Rénovation Urbaine. Nous avons beaucoup parlé d'investissements tout à l'heure. C'est en 2019 que nous avons signé ce nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour 180 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Une part importante viendra des entreprises de Besançon.

M. BAULIEU.- Comme nous sommes dans le bâtiment, bien évidemment, ces investissements irrigueront le tissu d'entreprises de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gabriel BAULIEU ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport au vote. Je prive le Président de parole, mais c'est normal. Il pourra dire un mot après le vote s'il le souhaite. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 8 abstentions. Ce rapport est adopté. Je vous remercie et je remercie toutes les équipes de Grand Besançon Habitat qui ont travaillé

sur ce sujet. Ce n'était pas facile, mais cela nous permettra de conserver un outil costaud pour continuer à gérer les problèmes. Qui souhaite intervenir ? Pascal ?

M CURIE.- Oui, très rapidement, beaucoup de choses ayant été dites. Je vous remercie pour ce vote très important pour nos deux organismes, et je dois dire « au-delà de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ». La loi ELAN nous imposait cela, mais je pense que même s'il n'y avait pas eu cette loi, la solution pour notre territoire était de fusionner ces deux organismes. Nous avons deux organismes qui n'étaient pas forcément très importants, qui étaient complémentaires sur un certain nombre de choses. Je pense que la fusion de ces deux organismes renforcera vraiment cet outil, et ce sera vraiment l'outil du logement social de la Métropole. Même s'il n'y avait pas eu la loi ELAN, c'est très important d'avoir fusionné ces deux éléments.

Pourquoi est-ce important ? Vous avez parlé du NPNRU de Planoise, un élément extrêmement important. Vous aviez énoncé les montants. Ce sont des montants très importants. Je parle pour GBH aujourd'hui. Nous avons aussi bien entendu d'autres logements sur Besançon et sur l'Agglomération. En termes d'investissements très importants sur 2019, nous avons réhabilité 150 logements, et d'ici 2025, nous en réhabiliterons 1 000 dans notre prochain programme. Ce sont des éléments très importants, il y a l'Amitié, la rue de Vesoul, etc. Le logement social n'est pas non plus qu'à Planoise. Cela va bien au-delà, et je crois qu'il est important d'avoir des financements importants pour pouvoir répondre à cela.

Quand on réhabilite, cela permet de diminuer les charges pour les locataires. Cela permet aussi d'utiliser moins d'énergie. Nous travaillons donc aussi pour la transition écologique, ce qui est un élément important.

Parfois, nous déconstruisons. Tout le monde n'est pas d'accord sur les déconstructions, mais je crois qu'à un moment donné, il y a certains logements que nous ne pouvons pas réhabiliter. Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas faciles, vous avez des ascenseurs qui ne sont pas à tous les niveaux. Quand vous isolez complètement, vous avez ensuite des problèmes phoniques, parfois à l'intérieur. C'est important aussi de dédensifier certains quartiers de Planoise. Je crois que c'est un élément important.

Je suis donc ravi de cette fusion qui permettra aussi de répondre. Nous avons commencé à travailler avec la périphérie, ce qui est important, à différents défis que l'Agglomération aura, par exemple sur le vieillissement de la population. Nous avons commencé à travailler sur des résidences intergénérationnelles. Je crois que c'est un élément important. Nous avons bien travaillé avec la SEM et avec Danièle POISSENOT pour aller dans ce sens. Je ne sais pas si Danièle voudra dire quelques mots sur cette fusion.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que Danièle est présente en distanciel. Si elle veut dire un mot, je lui passe aussi la parole quelques secondes. La liaison semble assez mauvaise. Je suis vraiment navré, mais nous ne t'entendons pas. Sans image, cela nous prive de te voir, mais si tu veux parler, vas-y.

Mme POISSENOT.- Je partage ce qui a été dit. Je vais redire ce qui est important, c'est-à-dire que la nouvelle société d'économie mixte qui sera fusionnée va se doter d'une souplesse nécessaire à Grand Besançon Métropole pour répondre aux attentes justement de GBM.

Je voudrais insister aussi sur le fait qu'il appartiendra aux nouveaux élus demain de faire confiance surtout à ce nouvel outil pour en faire un opérateur multiexpert des problématiques de l'habitat. C'est ce que verra cette SEM nouvelle. Elle aura vocation à s'ouvrir sur de nouveaux champs d'activités (l'accession sociale, la gestion de copropriété ou pour le compte de tiers des missions d'ingénierie ou de maîtrise d'ouvrage déléguée). Il ne faut pas oublier non plus les projets de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments. Il est vrai que cette société permettra à GBM d'avoir un outil très important.

Je souhaite vraiment que la Communauté Urbaine sache profiter des compétences de cette SEM, et sans la voir seulement comme un outil de logement social. L'idée est aussi que cela dépasse l'outil de logement social. J'aurai mon Conseil d'Administration après celui de GBH, donc demain, vendredi. Bien sûr, je proposerai avec vraiment beaucoup de fierté au Conseil d'Administration d'arrêter le traité de fusion. Comme je l'ai dit au Conseil Municipal, je n'aurai plus de responsabilité rurale, mais je continuerai à m'intéresser au devenir de la SEM.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Danièle. Nous t'avons bien entendue, même si cela nous a privés du plaisir de te voir. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. STEPOURJINE.- Je souhaite bien entendu une grande réussite à cette future structure, car, comme nous l'avons dit précédemment, le point le plus important est la réussite du NPRNU sur Planoise qui, je le répète, est un des chantiers les plus importants de GBM. Je voulais vraiment le dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, je partage totalement ton avis, mon cher Robert.

M. STEPOURJINE.- Je suis très heureux, même si au début, j'ai eu des doutes.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as fait avancer le dossier. Les questions que tu as posées ont été résolues. Je pense que nous avons enrichi le dossier.

M. STEPOURJINE.- Beaucoup de choses ont été résolues au cours de ces deux années de travail intense des deux établissements. Je souhaite une pleine réussite pour l'avenir à ces deux établissements, voire à l'établissement futur.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon cher Robert. Je sais que, comme Danièle, tu continueras à être attentif et tu souhaites aussi continuer à regarder un peu ce qui se passe dans ce domaine que tu connais parfaitement depuis des dizaines d'années. Merci pour ton travail, comme pour le travail mené par Danièle POISSENOT, Pascal CURIE et l'ensemble des élus qui nous représentaient dans ces deux structures.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat.

M. LIME.- Je voulais simplement profiter de ce débat, parce que justement, dans la situation de crise que nous pouvons connaître aujourd'hui avec une augmentation relativement conséquente du chômage (+850 000 chômeurs en avril), il serait peut-être bien qu'au niveau de nos collectivités, nous valorisions tous les postes disponibles que nous avons. Je parle sous le couvert de Gaby, mais aujourd'hui, je crois qu'il y a au moins une cinquantaine de postes non pourvus. J'ai encore fait le point cette semaine avec les services Eau et Assainissement. Nous avons plus d'une dizaine de postes, et encore cette semaine, nous n'avons pratiquement personne sur l'intégralité des postes, ce qui fait aussi que sur un certain nombre d'investissements, nous n'arrivons pas à suivre.

Nous avons de l'argent disponible, mais nous ne parvenons pas à lancer nos chantiers pour pouvoir faire les appels d'offres, etc., et suivre sur certains points. Je parle sous le couvert de Catherine THIEBAUT qui rencontre elle aussi des difficultés. Pour pouvoir donner de la possibilité à des gens de postuler, ce qui permettrait de régler nos problèmes de personnels, d'embaucher et de trouver des solutions pour des gens qui malheureusement, vont perdre leur emploi, il faudrait peut-être faire une communication très spécifique dans les médias.

Nous pourrions par exemple acheter la moitié d'une page de l'Est Républicain et indiquer tous nos postes disponibles assez rapidement pour faire en sorte que tout le monde puisse voir ces disponibilités de poste. Il faudrait trouver une autre solution, car nous nous apercevons que le type de communication que nous faisons dans nos différentes structures aujourd'hui montre peu d'efficacité malgré tout ce qui a été fait par les Ressources Humaines en termes de relance. Je pense qu'il serait peut-être intéressant dans cette situation de faire quelque chose, car c'est important.

M. BAULIEU.- C'était sous-entendu dans le propos de Christophe. Cette situation n'est pas une volonté délibérée. Nous sommes en difficulté pour recruter. Il est d'ailleurs à la manœuvre sur le conseil d'exploitation Eau et Assainissement. Il ne faut pas perdre de vue non plus le cadre juridique dans lequel nous recrutons nos collaborateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons qu'au niveau de l'Eau et de l'Assainissement, il y a des besoins. Il y a aussi l'exemple des agents de police municipaux. Nous avons une capacité à recruter, mais nous ne trouvons pas. Il faudrait peut-être voir à faire une forme de communication différente.

M. BAULIEU.- C'est en écho à cela que je disais : « ne perdons pas de vue les aspects statutaires dans lesquels nous devons procéder à nos recrutements ». Dans ce rapport, il y a une création de poste. Le niveau actuel des emplois ouverts est de 1 350 à Grand Besançon Métropole. Je donne ce chiffre pour que chacun ait en tête l'ordre de grandeur de ce que sont les effectifs de nos collaborateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Évolution des régimes indemnitaires

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous avez des questions, Gabriel BAULIEU y répondra. Tout cela est très technique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Télétravail - Évolution des conditions et des modalités de mise en œuvre

M. BAULIEU.- Nous avons voté antérieurement à deux reprises une mise en œuvre du télétravail dans notre établissement, à la Ville et au CCAS.

En effet, nous fonctionnons sur un système harmonisé, avec un certain nombre de critères et de conditions dans lesquels cela pouvait fonctionner, notamment le nombre de jours, les conditions matérielles. Est arrivé le 17 mars et la vague du confinement. D'où la nécessité de faire du télétravail autant qu'il était possible. Nous en avons fait comme ailleurs, en dehors du cadre que nous nous étions fixé, bien évidemment, nécessité faisant loi en la matière. D'ailleurs, pour partie, nous avons pu mettre en place le télétravail progressivement, grâce aussi à l'hyper mobilisation de la DSI pour équiper les personnes, pour les connecter.

Il y avait un certain nombre de questions matérielles à résoudre. Nous sommes maintenant dans une phase d'évolution, et avec un texte tout récent du 5 mai produit par l'État, nous proposons un cadre renoué pour l'exercice du télétravail, et avec notamment une jauge de nombre de jours par semaine nettement plus élevée lorsqu'il y a nécessité dès lors que l'on respecte les conditions, et également avec des précisions sur les aspects matériels et financiers relatifs à l'utilisation du matériel ou à des connexions.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme MAILLOT.- Je profite de ce dossier pour faire une petite intervention pour remercier l'équipe de la DSI pour le travail réalisé durant cette folle période. Juste après avoir assuré le travail pour le premier tour des élections municipales, soit l'installation du matériel, la saisie, le contrôle et le transfert des résultats, ils ont œuvré pour assurer le Plan de Continuité d'Activité. Ils ont été très mobilisés et réactifs pour mettre en place et assurer le télétravail – comme Gabriel vient de le dire – pour leurs collègues. Ils ont ainsi joué un rôle majeur pour pallier les difficultés et les urgences liées à la crise sanitaire. Cette phase terminée, ils ont maintenant à préparer le deuxième tour des élections, l'équipement des nouveaux élus ainsi que leur formation, la mise en place de la nouvelle convention Ordiclasse, le suivi du déploiement de la fibre, et bien d'autres dossiers en cours et à venir. Cette période a été intense pour toute l'équipe. Je tiens à les en remercier, et j'en profite pour leur préciser que beaucoup d'élus, à la Ville comme à GBM, ont apprécié leur efficacité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Elsa. Bravo à la Direction des Services informatiques qui nous a été très précieuse par son soutien pendant toute cette phase. Elle va d'ailleurs continuer à l'être. Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

J'en profite pour lancer un appel. S'agissant des animateurs périscolaires, nous avons un besoin énorme et nous rencontrons de grandes difficultés pour en trouver.

M. BAULIEU.- Par les temps qui courent, cela peut être aussi des animateurs parascolaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, ils peuvent être parascolaires aussi. Pourquoi pas ? C'est important. Au passage, nous cherchons toujours des assesseurs pour les élections du 28 juin. Pour les Bisontins qui nous entendent et nous regardent, il y a de la place. C'est une expérience intéressante, voire un honneur de pouvoir présider ou assister à des opérations de vote. J'ai terminé avec les appels. Le rapport sur le télétravail a été voté.

Rapport n°1.2.4 - Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

M. BAULIEU.- Vous voyez dans le rapport que nous proposons de mettre en place une prime. Cela s'inscrit bien précisément dans la suite de ce que vient de dire Elsa au regard de la mobilisation d'un certain nombre de services et de collaborateurs. C'est très précisément pour faire un geste en direction de celles et ceux qui ont assuré le fonctionnement de l'établissement. Il fallait le faire. Ce n'était pas toujours évident. Nous avons d'ailleurs aussi des collaborateurs chez nous, aux Déchets, à l'Assainissement, à la Ville et au CCAS en relation avec des personnes à la santé chancelante, donc exposées à la circulation du virus. Nous avons connu tout cela aussi dans nos services, et plus généralement, et cela a été dit précédemment en parlant de l'Administration, il fallait faire fonctionner la maison. Certains ont été mobilisés pour le faire. En disant cela, il n'y a aucun désaveu adressé à qui que ce soit. Certains étaient au front, d'autres l'étaient moins. C'est la nécessité de l'organisation, et notamment du Plan de Continuité d'Activité.

Partant du texte sorti le 14 mai dernier fixant une prime globale à 1 000 €, nous proposons dans ce rapport deux types de mesures pour celles et ceux qui ont assuré la vie de la maison et les services. Pour tous ceux qui ont fait du présentiel dans ce contexte, nous proposons de proratiser cette prime à due concurrence du temps passé, au prorata des 36 jours (je me réfère au décompte de Jean-René DESCARREGA). En fonction du nombre de jours travaillés, vous avez la proportion de la prime des 1 000 euros, avec un plancher à 100 euros. Voilà pour le premier wagon, et le principal, de loin.

Il nous a semblé qu'il convenait d'y ajouter un volet pour celles et ceux qui, bien qu'étant télétravailleurs, puisqu'il nous semble que si l'on est en situation de télétravail sur une activité normale dans les horaires et dans l'intensité, c'est une situation professionnelle justifiant la rémunération, mais pas de geste particulier. En revanche, plusieurs remarques ayant été faites dans cette séance à leur intention, nous avons des personnes qui, bien qu'étant en télétravail, ont connu un surcroît significatif d'activités, qui n'ont pas rechigné à l'effort (je le dis comme je l'ai vécu) ni à répondre aux sollicitations dont elles faisaient l'objet. J'en étais aussi un peu responsable quelquefois.

Nous souhaitons donc proposer un geste en direction de ceux-là. C'est un peu plus difficile à évaluer que lorsqu'il s'agit simplement de mesurer le temps. Nous avons acté d'une prime à 300 € sur la base d'évaluation au final arbitrée par la Direction Générale sur la foi des rapports des services et des Directions faisant état de ce surcroît d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. JACQUIN.- J'approuve totalement cette attribution de prime, notamment pour les personnes sur le terrain qui sont souvent celles qui ont le plus petit salaire. J'ai plus de doutes néanmoins sur la différenciation à faire pour les agents qui étaient en télétravail. Je m'abstiendrai simplement non pas en mon nom, mais au nom de la collègue qui m'a confié sa procuration.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Denis.

M. BAULIEU.- Nous saurons donc pourquoi il y a deux votes différents.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres demandes de parole ?

M. CROIZIER.- Je vais réitérer les propos que j'ai tenus lundi en Conseil Municipal de Besançon pour exprimer ma reconnaissance aux agents. Ils ont assuré la continuité du service public, mais ils ont été au-delà de leur travail quotidien habituel. Je crois que tout effort mérite reconnaissance, et valoriser ces efforts au travers d'une prime m'apparaît être la moindre des choses.

Si j'additionne les primes à la Ville, à la Communauté Urbaine et au CCAS, près de 650 000 € de primes seront distribués, soit 150 000 € à la Ville, 280 000 € à la Communauté Urbaine et 220 000 € au CCAS, ce qui montre l'engagement d'un très grand nombre d'agents municipaux. J'avais soumis une idée. Nous avons parlé précédemment de la problématique économique. Effectivement, si nous avions distribué cette prime en bons d'achat dans les commerces de Besançon et du Grand Besançon, c'eût été une excellente idée à la fois de reconnaissance des agents et une superbe mesure en direction de l'économie locale. Merci.

M. BAULIEU.- Sur ce point précis, Laurent, nous avons eu des commentaires. J'ai déjà lu cette proposition par ailleurs. Nous inscrivons cette prime dans le cadre d'une démarche qui a aussi un caractère réglementaire et qui fixe une prime en numéraire. Je comprends parfaitement le sens de la proposition, mais je ne suis pas sûr que ce serait si apprécié que cela des bénéficiaires que nous leur donnions quasiment le mode d'emploi de la somme allouée. Employons-nous à les convaincre que la bonne destination est vers les commerces locaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans un autre domaine, et là aussi, c'est réglementaire, en passant par le biais des associations, des chèques Kdo seront distribués et permettront d'acheter chez des commerçants locaux. Pour le reste, je pense que c'est bien que certaines familles puissent avoir du numéraire et que nous ne les obligeons pas à faire des achats locaux, même si l'idée n'est pas saugrenue. Qui souhaite intervenir ?

M. LIME.- Nous avons attiré l'attention sur la différence entre les agents présents physiquement et ceux en télétravail. Une proposition avait été faite, elle n'a pas été retenue, mais j'attire tout particulièrement l'attention sur les gens en télétravail. En effet, ce sera une appréciation des Directeurs en termes de surcroît de travail. Il y a eu un véritable effort de la part de nombreux salariés qui auraient pu être en absence autre et qui ont fait le choix d'être en télétravail.

M. LE PRÉSIDENT.- Ceux-là sont reconnus.

M. BAULIEU.- C'est par rapport à quelqu'un qui était en autorisation spéciale d'absence et qui a été rémunéré sans avoir d'activité professionnelle. Celui qui était en télétravail, même à un rythme ordinaire dans un cadre horaire habituel, a aussi apporté un effort supplémentaire. Jusqu'où ne pas aller trop loin, Christophe ?

M. LIME.- Gaby, j'ai demandé une certaine souplesse par rapport à tout cela. L'idée est que ce soit équitable, mais l'équité est toujours très difficile quand on donne ce type d'appréciation. Quand c'est mathématique par rapport à un nombre de jours, c'est assez simple à attribuer. Quand on commence à rentrer sur ce type de critères, cela demande une certaine souplesse. Je pense qu'il y a quelques discussions dans les différentes collectivités.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous d'autres demandes ?

M. BOURGEOIS.- Au niveau de la prime exceptionnelle, j'ai trouvé le texte très intéressant. Nous avons une réflexion dans notre commune non pas pour récompenser, nos personnels d'eux-mêmes ayant fait cette continuité d'activité. Nous appliquerons la même délibération sur notre commune pour les personnels concernés. Je voulais revenir sur le point concernant les emplois non occupés. Je les connais, puisque j'ai travaillé à l'Assainissement pendant un certain temps. Nous ne trouvons pas de personnel pour une raison simple dans de nombreux cas : nous demandons un niveau de performance important aux personnes par rapport au niveau indiciaire proposé.

Nous avons trouvé de nombreux candidats, mais lorsqu'ils ont vu le petit chiffre au bas de la feuille en fin de mois, ils sont venus, ils restés un mois et ils sont repartis. Je pense qu'il faut peut-être voir à ce niveau. Ce n'est pas normal qu'aujourd'hui, nous ayons une quarantaine de postes disponibles dans les conditions que nous vivons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Émile. À la suite des propos du Maire de Franois, au niveau des personnels de la Ville, du CCAS et de Grand Besançon Métropole, il y a eu vraiment beaucoup de répondants. Chaque fois que nous avons sollicité nos personnels, ils sont venus. C'est tout à fait exemplaire.

M. GUYEN.- J'approuve le fait d'attribuer une prime aux personnels de la Ville, de GBM et du CCAS, mais il faut comprendre aussi que dans nos communes, nous avons aussi des personnels.

Certaines communes ne peuvent peut-être pas récompenser leurs personnels, parce qu'elles n'en ont pas les moyens. Je voudrais que nous ayons aussi une pensée pour eux. Pendant ces deux mois, ils ont donné de leur temps. Ils n'étaient pas en télétravail, parce que nous ne pouvions pas. Ils venaient quand même en mairie, au bureau. Cela présente une certaine différence entre les personnels. Nos personnels font « partie » aussi de GBM. Lorsque nous parlons de difficultés de recrutement, j'ai vu un message cet après-midi du Courrier Français qui recherche un secrétaire.

Nous cherchons des personnels techniques. Pourquoi ne parvenons-nous pas à en trouver ? Parce que ces personnels vont vers les grandes collectivités où ils sont mieux rémunérés que dans nos communes. Voilà la précision que je souhaitais apporter.

M. LE PRÉSIDENT.- Les commentaires que j'entends sont que par rapport à d'autres institutions, nous ne sommes pas dans la moyenne, mais plutôt en haut de l'échelle. Ce que dit Émile BOURGEOIS n'est pas faux. Après, il faut regarder quels sont les moyens de notre syndicat des eaux, ce n'est pas faux. Ensuite, c'est le choix de chaque commune. Je comprends ce que tu dis par rapport au reste.

M. GUYEN.- Je comprends, mais je voulais souligner le fait que d'autres personnes dans les communes ont travaillé. Chaque collectivité pourra donner une prime ou non, mais je tenais à le souligner.

M. LE PRÉSIDENT.- Certaines personnes ont travaillé et ne recevront pas de prime dans nos collectivités. Cela étant, c'était bien que tu le dises. Tu es une petite commune pauvre. *Rires.* Chacun sait qu'École-Valentin est une petite commune pauvre. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, tu as peut-être des origines auvergnates. Je te charrie, pardon, ce que je te disais était amical. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MAURICE.- Tu m'as coupé l'herbe sous le pied en parlant de commune pauvre et de commune riche. Nous avons donné 100 € à tous les employés, sachant que nous sommes une commune riche, tout le monde le sait.

Mme PRESSE.- Nous sommes aussi quelquefois en responsabilité dans des organismes satellites. Je suis moi-même Présidente du Conservatoire Botanique. J'ai donné 1 000 € à chacun des 15 salariés.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à cela, je pense que chacun doit faire comme il veut et comme il peut dans le cadre de ses responsabilités. Je ne vais pas donner de leçon pour savoir qui a donné, car après, nous serons mis en difficulté. Je pense que chacun fait plus comme il peut que comme il veut. C'est très bien si vous avez procédé ainsi dans ton association. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme THIEBAUT.- Je voulais juste vous dire que pour le SYBERT, l'ouverture de nos déchetteries sur rendez-vous a été unique dans ce contexte de confinement, toutes les autres déchetteries étant complètement fermées. Ces rendez-vous ont été très appréciés par les usagers. Nous avons non seulement offert ces services aux habitants, mais nous avons aussi évité des embouteillages sur la voie publique et des problèmes de sécurité. Nous avons pu lire dans la presse qu'il y avait d'énormes bouchons dans la France entière lors de la réouverture des déchetteries.

Cela nous a permis aussi de continuer à gérer les flux de déchets. Elles ont été rouvertes cette fois-ci sans rendez-vous et sans problème majeur. Nous avons mis en place des files de sécurité pour justement ne pas avoir de problème sur la voie publique. Je voudrais dire « merci » aux agents qui sont revenus en présentiel et qui seront rémunérés en conséquence, comme l'a précisé Gabriel BAULIEU, en proportion de leur présence sur le terrain. Merci à eux et à tous les agents d'avoir assuré la continuité du service de traitement des déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine. Joël GODARD souhaite également intervenir.

M. GODARD.- Bonjour. Je suis d'Avanne-Aveney. Je voudrais juste faire un commentaire très rapide. Nous avons, comme dans de nombreuses mairies, une agence postale et à Avanne. Notre agence postale a été une des rares à être restée ouverte, avec je crois celle d'École-Valentin sur toute l'Agglomération de Besançon pour les problèmes postaux, donc un service public important sur le plan économique. Je tenais à le souligner. Ce soir, il y a un Conseil Municipal et nous délibérons sur les primes à donner à ces agents. Je pense qu'ils méritent beaucoup par rapport au service public de la Poste sur l'ensemble de l'Agglomération bisontine.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GODARD. Vous venez d'Avanne-Aveney et vous êtes adjoint à Madame BERNABEU, le nouveau Maire. Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte donc une abstention. Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Déploiement de la fibre en réseau aérien
--

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de présentation en séance, mais Jean-Paul MICHAUD est là si vous avez des questions. Avez-vous des questions à poser au Vice-Président ?

M. CONTOZ.- Je voudrais faire une observation. Dans certains PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce qui est le cas chez nous, nous interdisons tout déploiement de ligne nouvelle aérienne. Il ne s'agit pas du remplacement d'un cadre existant, mais je parle d'une ligne nouvelle.

J'ai envoyé une lettre un peu musclée au délégué régional d'Orange. Je lui ai parlé de mépris envers les Maires, envers le Maire que je suis. Je ne sais pas ce qu'il se passe dans les autres communes, mais nous sommes tenus totalement à l'écart de ce qu'il se passe. Nous voyons des rouleaux se dérouler dans les communes. Ma commune est très concernée, parce qu'il y a de nombreux faisceaux, notamment à Montfaucon, pour repartir sur l'ensemble du Haut-Doubs. Les habitants nous questionnent sur le calendrier.

De plus, il y a des tractations sur les raccordements des habitations, et nous, Maires, nous sommes des niais ! La lettre a fait bouger les choses, puisque je l'ai adressée au Préfet, aux Parlementaires et à toi-même. J'ai rendez-vous avec le délégué chargé des collectivités demain. C'est un réel mépris, ce n'est pas autre chose. C'est mépriser les élus locaux. Le délégué régional me dit : « oui, mais il y a des réunions de concertation avec le Grand Besançon et avec la Préfecture ». Or ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons un interlocuteur local que nous puissions interroger.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, je connais bien Monsieur MAETOS. Il est d'un aspect plutôt facile.

M. CONTOZ.- Il est donc inorganisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je ne crois pas.

M. CONTOZ.- Si, tu dis qu'il est gentil. Bien sûr qu'il est gentil, mais ce n'est pas une qualité.

M. LE PRÉSIDENT.- Le mot ne convient peut-être pas. Je pense que la grande difficulté concernant le déploiement de la fibre est le manque de finances au niveau national. Si je ressors les courriers, toute l'Agglomération devrait être aujourd'hui totalement fibrée. Nous en sommes loin. La Ville devait être fibrée en 2015, nous sommes encore loin d'être fibrés. Je pense que tu as envoyé une lettre, nous pourrions refaire un courrier avec ma signature pour appuyer ta démarche, mais qui n'est pas uniquement la tienne.

Si nous demandons à celles et ceux qui rencontrent des problèmes de lever la main, il y en aura beaucoup. Je pense qu'il faut peut-être globaliser et redemander. On nous a déjà donné beaucoup de délais. Ils ne sont jamais respectés. Ce n'est pas que je veuille détourner toutes responsabilités des délégués locaux, mais ils n'ont pas le crédit ni la capacité de poser tout ce qu'il faut poser. C'est un vrai problème. Avec Gaby et les services, nous allons souvent sur le terrain.

Nous savons très bien que le sujet dont on parle le plus dans les secteurs est : « Monsieur le Président, quand aurons-nous la fibre ? » ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. Ils n'ont pas de débit. Or ils en ont besoin, c'est important pour l'activité et l'enrichissement personnel, mais c'est aussi très important pour le développement économique.

Avec le Syndicat Lumière, à l'Agglomération, nous avons fait le travail sur les zones artisanales et industrielles. Je vous rappelle que l'Agglomération a mis en place des NRA-ZO (Nœuds de Raccordement. Abonnés Zone d'Ombre) sur certains secteurs comme Busy, Vaux-les-Prés, Montfaucon, Deluz et Tallenay où il n'y avait rien. Nous avons donc investi. À chaque fois, un NRA-ZO coûte 10 ou 15 000 € au moins.

Nous avons fait le job, mais il faut que cela aille plus vite. Ce sera peut-être un des derniers courriers que je ferai en tant que Président pour rappeler qu'il faut aller vite et renforcer les contacts que vous pouvez avoir – ou que vous n'avez pas – avec le délégué régional. Je m'engage à le faire cette semaine. Qui souhaite intervenir ?

Mme BARTHELET.- Juste pour corroborer les propos de Pierre, je vois que sur ma commune, il manque tout simplement une association des élus pour pouvoir faire des choix. Par exemple, pour nous, la priorité était de fibrer l'école, car nous rencontrons vraiment des difficultés. Je pense qu'elle sera finalement fibrée en dernier lieu, alors qu'elle est en plein cœur du village. Nous ne savons pas pourquoi, mais c'est comme cela. Nous n'avons pas d'explication, il n'y a pas d'interlocuteur pour poser des questions. De plus, lorsque les sous-traitants parlent avec les particuliers, ils renvoient la responsabilité aux Maires.

Nous nous retrouvons ainsi avec des habitants qui viennent chercher les plans, des réponses à leurs questions sur de nombreux domaines liés à cette fibre et sur laquelle, finalement, nous n'avons aucune information. On nous dit « vous êtes propriétaires du réseau ». Rien n'est clair, alors que nous avons fait une réunion publique pour informer les gens au départ. Il y a eu une très bonne participation dans ma commune, les habitants étaient extrêmement motivés pour savoir comment être bon élève pour avoir la fibre, mais là, franchement, cela n'a aucun sens. Nous ne savons pas quoi répondre ni vers qui nous renseigner.

Nous avons un interlocuteur, Monsieur PONS, qui a disparu de la circulation. Il a une adjointe qui ne répond pas non plus. Nous avons des coordonnées, mais pour une entreprise qui fait de la communication, tout cela est un peu étonnant. Il est vrai que nous saturons tous. La dernière rue qui sera fibrée à Pelousey est celle qui en a le plus besoin, qui était en zone grise. Vous imaginez ce que cela a pu donner pendant la période de confinement. Entre le télétravail, le besoin des enfants pour l'enseignement à distance, il est vrai que c'est inadmissible. Nous aurions très bien pu imaginer donner cette priorité tout simplement même au sein du village.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il y a un énorme besoin auquel ils n'arrivent pas à répondre. En tout cas, nous allons refaire ce courrier.

M. MICHAUD.- Je voudrais apporter une précision. Ce rapport est également fait pour permettre le déploiement dans certaines conditions. Aujourd'hui, nous sommes bloqués et nous bloquons. Lorsque nous avons des permissions de voirie, nous ne savons pas répondre aujourd'hui dans de bonnes conditions par rapport à nos contraintes communales. Il était donc important de passer ce rapport. Aujourd'hui, Orange ou le SMIX demande des permissions pour installer des poteaux en bois. On ne sait pas bien répondre, car on ne sait pas bien si l'on doit donner les autorisations. Il est vrai que souvent, on peut imaginer qu'ils pourraient passer sur les poteaux Enedis déjà en place. Les notes de calcul disent qu'il n'est pas possible de passer. Il n'y a donc pas d'autres solutions.

Je voudrais préciser aujourd'hui qu'il est important que ce rapport passe pour que le service Voirie puisse consulter les communes et pour que nous puissions avancer ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Je demande quand même que les services regardent avec eux. Quand on dit que les poteaux en béton ne peuvent pas supporter un câble de plus... Il y a certainement des calculs à faire. Je vois beaucoup de déploiement de fibre dans Besançon, et souvent, c'est accroché aux poteaux en béton. Je pense simplement que cela coûte peut-être moins cher de mettre un poteau en bois que de mettre un poteau en béton. Cela étant, il faut regarder. Si je n'avais pas réagi, on allait mettre des poteaux en bois avenue du Palais de Justice que nous venons de refaire en petits pavés.

Il y a donc quand même des choses à faire et à redire. Il faudrait peut-être demander, faire une réunion avec Enedis qui a les poteaux en béton et Orange qui voudrait les utiliser pour faire en sorte que l'on ne rajoute pas des poteaux en bois à côté des poteaux en béton. Déjà que les poteaux en béton, ce n'est pas terrible, si on ajoute un poteau en bois à côté, cela fait beaucoup. Il faut que le poteau résiste. Honnêtement, je dis cela comme cela, je n'ai pas de preuve, mais cela me paraît compliqué.

Faisons une réunion au niveau de GBM avec Enedis et Orange en disant : « montrez-nous les calculs qui prouvent que les poteaux en béton ne peuvent pas supporter une fibre ». Une fibre ne pèse pas des centaines de kilos.

M. CONTOZ.- Sur les fils d'Enedis, il y a déjà des hirondelles en termes de poids, ce qui est important. Blague à part, je ne veux pas allonger le débat, mais l'armoire posée par le réseau Lumière dans une rue importante de Montfaucon dessert tout le village. Elle est gérée par Orange. Pendant 72 heures, les portes sont restées battantes, complètement ouvertes. J'ai pris trois photos à trois jours d'intervalle, j'ai appelé Orange pour qu'ils se déplacent pour les refermer.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne pouvais-tu pas les fermer ?

M. CONTOZ.- Il y a une clé. Bien sûr, je les ai calées, mais elles étaient à tous les vents. J'ai eu Monsieur MATEOS au téléphone. Il m'a répondu : « Monsieur CONTOZ, je suis à Lons-le-Saunier. Je suis vraiment gêné, je ne vais pas arriver à joindre mes services. Est-ce que vous pourriez le faire ? » Voilà où en est. Il est délégué régional d'Orange. C'est quand même incroyable !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne porterai pas de jugement là-dessus. Je ne fais pas d'attaque personnelle sur le sujet. Je n'ai rien à ajouter.

M. LIME.- J'interviens, car je m'étais renseigné et j'avais donné quelques informations au Bureau concernant les relations avec Enedis et Orange, mais aussi avec le SMIX. Il semblerait que, d'après mes informations, il n'y a pratiquement aucun problème avec le SMIX et il y en a beaucoup avec Orange. Il y a donc un dénominateur commun et deux intervenants. A priori, cela passe bien avec l'un et cela ne passe pas bien avec l'autre. A priori, le SMIX a déjà programmé 60 ou 70 suppressions ou réparations de poteaux pour la mise en place de la fibre, et pour Orange, il n'y en a aucune depuis le début de l'année. Je pense qu'il y a un véritable problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison de le signaler, mais nous ne pouvons pas régler cela en assemblée.

M. LIME.- Après, il y a aussi d'autres problèmes. Nous entendons parler régulièrement de ce dont parle Pierre, notamment pour des poteaux cassés ou des fils qui traînent par terre à de nombreux endroits.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, c'est la catastrophe.

M. LIME.- Nous avons également un vrai problème de suivi d'exploitation avec cette entreprise pour des raisons qui la regardent, mais cela remonte régulièrement sur un certain nombre de points. Il me semble qu'une réunion doit être programmée d'ici la fin du mois justement entre Orange et Enedis pour régler certaines choses, puisqu'ils ont quand même été interpellés par ces propos. Je crois que certains ont demandé des rencontres. Il y aura l'élaboration de toutes les difficultés, d'un côté comme de l'autre, chacun viendra avec ses analyses et ce sera donné aux services. Je répète aussi que lorsqu'on me dit qu'il y a un problème de moyen, oui, c'est sûrement le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons regarder. Par exemple, nous avons un opérateur qui s'appelle Netalis. Il n'y a pas trop de souci avec Netalis pour qu'ils se mettent sur les poteaux. Il faut donc regarder. Monsieur RUYSSSEN, faisons cette réunion. Je veux bien y participer pour appuyer de mon poids de Président, mais Orange et Enedis doivent être présents, qu'ils se mettent d'accord et que l'on nous apporte des calculs en disant : « ce n'est pas possible ». Apparemment, cela paraît possible dans certains cas, mais impossible dans d'autres. Je ne sais pas, mais je comprends simplement que ce n'est pas acceptable pour vous.

M. LIME.- Je voudrais simplement terminer. On me dit qu'il y a des problèmes financiers, ce que j'imagine bien, sauf que le bénéfice d'Orange a augmenté de 53 % en 2019. Cela veut dire que l'argent est placé ailleurs que dans les poteaux ou dans la fibre. Cela m'étonnerait que sur 2020, ils aient eu des difficultés de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas d'élément de réponse allant dans ton sens ou non.

Mme MAILLOT.- Je précise que la convention nous liant à Orange implique un suivi par un groupe de travail présidé par Gabriel. Les points sont soulevés à chaque fois.

M. LE PRÉSIDENT.- Que disent-ils dans le groupe de travail ?

Mme MAILLOT.- Normalement, il y a un protocole. Ils sont censés informer dès qu'ils prévoient de faire des études, ou sur l'emplacement d'une armoire. Ensuite, les problèmes qui suivent derrière concernent plutôt les sous-traitants qui ne font pas correctement leur travail.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Cette réunion est une excellente idée. N'oubliez pas d'inviter également tous les opérateurs locaux qui peuvent aussi passer sur les fils Enedis. Il y a aussi une autre problématique : le temps extrêmement long pour Enedis de délivrer des autorisations de passage sur les fils électriques.

C'est peut-être plus facile et plus rapide pour certains opérateurs de mettre un poteau en bois à côté, ce qui n'excuse rien, plutôt que toutes ces procédures administratives extrêmement longues pour demander une autorisation. Il y a donc aussi cet enjeu dont il faut tenir compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous dire franchement les choses, Monsieur CROIZIER. Nous n'allons pas inviter tous les opérateurs, car cela changerait totalement le sens du débat. Il y a un problème connu aujourd'hui avec Orange. Nous inviterons peut-être le SMIX, mais nous ne pouvons pas inviter tous les opérateurs.

M. CROIZIER.- Les opérateurs locaux ne sont pas nombreux. Je voulais également renforcer les propos de Madame BARTHELET. Le confinement a démontré les enjeux de fibrer le territoire avec les visioconférences, le suivi pédagogique à distance, le télétravail. Je pense que la crise que nous avons vécue sera un accélérateur des usagers numériques dans les prochains mois. En tant que GBM, c'est tout l'enjeu de faire pression pour que le territoire soit fibré totalement le plus tôt possible.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Écoutez, nous regarderons tout cela et nous ferons une réunion. Nous organiserons cela avec Baudoin RUYSEN, la DGST et Jean-Philippe DEMILLIER. Qui souhaite intervenir ?

M. LOUISON.- Je voudrais apporter un renseignement complémentaire. Je suis parfaitement Pierre CONTOZ. Nous sommes totalement méprisés de la part d'Orange. Cela fait huit mois que nous leur demandons une chambre de tirage qui est complètement démantibulée sur le RD 683. Il y a 17 000 véhicules par jour. Cela fait huit mois qu'ils nous disent qu'ils vont la réparer. Tous les 15 jours, ils nous reportent les travaux. Aujourd'hui, ils m'envoient un message pour me dire que la réparation a été faite. Je vous invite tous à venir voir : absolument rien n'a été fait. Nous sommes méprisés, on se « fout » de nous ! Je souhaiterais avoir un interlocuteur local dans nos communes pour montrer toutes les problématiques que nous rencontrons.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme tu es aussi responsable de l'Aide aux communes, je pense que ce serait bien d'inviter Monsieur le Maire. Cela étant, je ne peux pas me permettre de juger. Nous entendons vos remarques. Je ne porte aucun commentaire sur le sujet. Je pense que nous organiserons cela. Jacky devra être présent pour l'Aide aux communes, car c'est important qu'il puisse être là. Après tous ces commentaires, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.2 - Tarifs Stationnement - Mesure tarifaire post-Covid-19

M. LE PRÉSIDENT.- Ces mesures tarifaires post-Covid-19 sont expliquées dans ce document. Avez-vous des questions à poser à Marie ZEHAF ?

M. LIME.- Je souhaite donner une explication de vote. Nous nous abstiendrons sur ce rapport, parce que nous avons demandé, dans l'accompagnement et dans les mesures, qu'il y ait une tarification gratuite sur les transports en commun le samedi afin de faciliter l'arrivée sur les centres-villes. Ce n'est pas que nous ne sommes pas d'accord sur le rapport, mais nous aurions aimé avoir une complémentarité sur les transports en commun.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que par rapport à cela, les équipes qui nous succéderont devront chiffrer tout cela, car cela représente un coût important. Vous savez que nos pertes pour le maintien du VT cette année représenteront plusieurs millions d'euros. Je comprends votre abstention. Je ne vais pas me permettre de donner des conseils, mais regardez combien cela coûte. Néanmoins, les prochaines équipes en décideront ici même. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 8 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.3 - Transports : dédommagement des abonnés
--

M. LE PRÉSIDENT.- Michel LOYAT doit présenter oralement en séance le projet de dédommagement des abonnés.

M. LOYAT.- Merci. Vous avez dans le rapport un récapitulatif des mesures prises au cours des derniers mois, à la fois concernant l'adaptation progressive de l'offre, les mesures de protection des salariés et des usagers, et des dédommagements pour les abonnés. Je ne vais pas reprendre ces mesures.

Il était vraiment important non seulement de concilier la sécurité, mais aussi d'offrir un niveau de service pour répondre aux besoins. De ce point de vue, le choix a été fait à Besançon, pour Grand Besançon Mobilité, pendant le confinement et après le confinement, d'avoir un niveau de service plutôt élevé, plus élevé que la moyenne des agglomérations et des réseaux. Je crois d'ailleurs que nous avons bien fait. Nous n'avons pas eu, comme dans d'autres agglomérations, besoin après de réajuster en augmentant les services. Je tiens à saluer l'engagement, bien sûr, des salariés, des directions des transporteurs, des services de Grand Besançon Mobilité. Sans cela, il n'y aurait pas eu ce niveau de service.

Un travail important a également été mené en réseau dans le cadre du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports) avec les autres agglomérations, notamment pour les mesures concernant les abonnements, mais également pour les autres mesures, et en réseau, aussi à l'intérieur du groupe Keolis entre les différentes filiales. Pour mars et avril, les mesures ont déjà été décidées. Elles sont très similaires à celles pratiquées dans d'autres agglomérations. Il vous est proposé pour le mois de mai des mesures de dédommagement. Le mois de mai est très différent du mois d'avril. Le déconfinement a eu lieu le 11 mai dernier avec un niveau d'offres de 84 %, mais nous constatons que les établissements scolaires (collèges et lycées) ont été fermés durant le mois de mai.

D'autre part, et nous pouvons le vérifier avec les validations, les abonnés annuels des 4-17 ans, et dans une mesure peut-être un peu différente, les 18-25 ans ont peu utilisé les cartes d'abonnement. En effet, 24 % des abonnés 4-17 ont utilisé une ou plusieurs fois ces abonnements. Je parle ici des abonnements annuels, car ils n'ont pas pris les abonnements mensuels dans la mesure où il n'y avait pas cet usage. C'est la raison pour laquelle il est proposé de dédommager à la demande les abonnés annuels 4-17 et 18-25.

C'est assez différent pour les autres abonnés pour lesquels nous constatons un niveau d'utilisation nettement supérieur, à la fois en pourcentage d'abonnés et en nombre de voyages moyen.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michel. Avez-vous d'autres remarques ?

M. GROSPELLIN.- J'ai quelques inquiétudes par rapport aux transports publics, à Ginko suite à la crise. Nous nous apercevons qu'il y a une chute du rendement, du versement transport du fait que certains salariés sont en chômage partiel. Les entreprises ne paient pas ce qui était prévu. Michel LOYAT a bien précisé qu'il y avait une augmentation des coûts avec le nettoyage, les masques, les désinfections, ce qu'il fallait aussi amortir. Il y a des pertes de recettes tarifaires et nous arrivons maintenant à des remboursements que nous comprenons. Nous voterons ce rapport, mais cela montre que tout le système de transport est en danger. Il y a une intervention de Louis NÈGRE, le Président du GART, que Michel et le Président connaissent bien. Il a interpellé le président de la République justement sur le sujet. Nous voyons que l'État a mobilisé 7 Md€ pour Air France, il est en train de mettre en place un gros programme pour le domaine automobile.

Je n'ai pas uniquement l'impression, mais chacun ici est conscient que les transports du quotidien sont nécessaires, sans quoi aucune reprise économique n'est possible. S'ils sont laissés de côté, nous nous retrouverons dans une situation difficile. Je souhaiterais que toute la Communauté Urbaine demande une compensation à l'État, car il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas aidés dans cette situation, et il n'en va pas uniquement de l'avenir de la Métropole, mais aussi du financement du transport qui est véritablement mis en danger.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faut faire passer cette demande par le GART.

M. LOYAT.- Je partage, et je pense qu'ils sont très largement partagés, les propos de Jacques GROSPELLIN concernant la compensation. Concernant le Versement Transport, il faut attendre la fin de l'année. Nous pouvons penser que ce sera certainement au moins 3 M€ de pertes, voire davantage. Sur 10 %, cela ferait 3,5 M€. Je vous rappelle que le Versement Transport était budgété à 33 M€ sur l'année. Donc, 10 % équivalent à un peu plus de 3 M€. Si c'est 15 %, ce sera 5 M€. Nous ne sommes probablement pas l'Agglomération la plus touchée compte tenu de la structure des emplois, puisqu'il y a l'hôpital, les collectivités. Je pense que sur des agglomérations plus industrielles, l'impact sera plus important. Concernant les pertes de recettes commerciales, elles ne sont pas négligeables non plus. L'inquiétude est surtout pour la suite.

Par rapport à l'inquiétude, je voudrais souligner le fait que la fréquentation, certes, est très en deçà de ce qu'elle a été, mais elle est tout fait significative. Elle l'était déjà pendant le confinement. Surtout sur les lignes urbaines, ce qui est l'essentiel, nous étions à un niveau entre 13 et 15 % du niveau de fréquentation normale, avec un niveau d'offres de 42 %. Depuis le mois de mai, nous avoisinons les 40 %, avec des dépassements le samedi. En effet, le samedi, sur certaines lignes, nous sommes proches de 50 %. Vous voyez que 40 %, c'est 60 % de moins, mais c'est tout de même significatif. Nous voyons bien qu'il y a des besoins. Je craignais un rejet profond des transports en commun et que nous ayons une population uniquement captive, ce qui n'est pas le cas.

N'oublions pas que les collèges ont repris ces derniers jours, ce qui est très récent. Les lycées et l'université n'ont pas repris. Avoir 40 % de fréquentation montre bien le service que cela rend à une population diversifiée, ce qui me paraît important. Tout doit être fait, bien entendu. Il ne faut surtout pas baisser la garde par rapport aux transports en commun, et il faut appuyer cette demande à l'État. Par ailleurs, nous parlions de choix politiques. Je pense que le transport en commun participe bien au service à la population, à l'activité économique. C'est vraiment un des socles de cette activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis tout à fait d'accord pour que nous fassions cette demande, que nous la relayions à France Urbaine. Je peux faire un courrier au président de France Urbaine, nous pouvons la relayer et en discuter en Bureau. Je ne sais pas s'il y a encore beaucoup de réunions de Bureau d'ici les élections, mais en tout cas, je peux faire passer le message.

Mme VIGNOT.- Justement, France Urbaine a organisé une rencontre avec la ministre de la Transition écologique et des Transports. La question a été posée.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette réunion a eu lieu à Dijon.

Mme VIGNOT.- Non, c'était une réunion en visioconférence qui s'est faite au niveau national. La demande a été faite, car c'était plus compliqué dans certaines agglomérations. La Commission Développement Durable a demandé cette rencontre. La ministre a dit qu'elle soutiendrait cette demande, car il n'était absolument pas question de voir s'écrouler le modèle économique des transports en commun suite à un tel épisode.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul, tu m'as représenté à Dijon pour la rencontre avec la ministre, n'est-ce pas ? J'imagine que ce point a aussi été évoqué.

M. MICHAUD.- Absolument. La thématique à Dijon était essentiellement sur les travaux publics et le bâtiment.

M. LE PRÉSIDENT.- N'étant pas dans la Commission en question je n'étais pas à la rencontre en visioconférence, mais Anne VIGNOT y était. S'agissant de la proposition de Michel LOYAT, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche
--

Info - Mesures de soutien aux entreprises : Dotation aux fonds Région - Avances remboursables et FIRACS
--

M. LE PRÉSIDENT.- Tout cela a déjà été un peu développé, mais tu vas en faire une présentation. Je remercie le groupe de travail qui s'est réuni et qui a bien travaillé. Nous écoutons donc vos propositions. Il serait bien de rappeler ce qui a déjà été fait avant, que nous ne partons pas de rien.

M. BLESSEMAILLE.- Avant d'évoquer ces rapports, je peux lire deux pages concernant tout ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui pourrait se passer.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui a été fait, ce que nous sommes en train de faire et ce que nous ferons demain.

M. BLESSEMAILLE.- Afin de soutenir les entreprises dans le cadre de la crise que nous vivons, GBM et la Ville de Besançon ont mis en place une démarche d'intervention volontariste complémentaire, discutée et organisée par l'État et la Région, en coordination permanente avec les organisations professionnelles et la plus agile possible pour s'adapter en continu à l'évolution de la situation économique. Une attention spécifique a été portée dans ce cadre aux TPE de moins de 10 salariés et aux associations employeuses.

Comme rappel de cadre général d'intervention, nous avons :

- des actions conjointes de soutien à l'offre aux entreprises et à la demande (augmentation de pouvoir d'achat des entreprises),
- des mesures en trois temps :
 - o d'urgence pendant le confinement,
 - o d'aide à la reprise de l'activité depuis la fin du confinement et pour les prochaines semaines,
 - o de relance (amortissement de crise) pour la rentrée de septembre et les prochains mois, ce que nous avons évoqué dans le cadre d'une DM2,
- des soutiens aussi à la trésorerie, mais aussi à la réalisation et au financement d'investissement (en cours ou prévus).

Un pilotage resserré a été organisé. GBM a mis en place un groupe de travail d'élus issus du Bureau qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début du mois d'avril et qui a encore une réunion à tenir la semaine prochaine, avant les élections du 28 juin prochain. Toutes ces propositions d'intervention économique ont été vues et travaillées. Rn lien direct avec les acteurs économiques, la Ville de Besançon, bien sûr, avec sa cellule de management de centre-ville qui associe tous les acteurs économiques dont les associations de commerçants, ainsi que les consulaires, et aux côtés des élus de la Ville également, elle fait de même sur les sujets du commerce, du service et de l'artisanat. Les actions proposées et mises en œuvre se déclinent au niveau de GBM.

Cette organisation a permis de valider à la semaine toutes les mesures pertinentes et d'avoir un travail politique et technique direct avec l'État et la Région pour agir au plus près sur les besoins et les difficultés que faisaient remonter les entreprises ces dernières semaines jusqu'à ce jour. Ce dispositif se poursuit.

Quelques chiffres clés

À ce jour, c'est pour GBM et la Ville de Besançon une équipe de 20 équivalents temps plein mobilisés depuis le 16 mars, en coordination avec les Chambres consulaires pour aider les entreprises dans leurs démarches (montage de dossier de prêt, de report d'échéance URSSAF, médiation avec les bailleurs, négociations avec les fournisseurs, médiation bancaire, aide à l'aménagement des locaux, chantiers selon les règles Covid). Là, ce sont toute la Direction de l'Économie et du Commerce et le service Tourisme qui ont été mobilisés. Moi aussi, je m'associe à vos remerciements pour les adresser également à tout le personnel de la Direction de l'Économie. Il y a eu des pertes de recettes, bien sûr, incluant les parkings, des annulations de loyers pour les locataires de nos collectivités et de nos SEM pour près de 200 000 € à ce jour.

Des reports de loyers complémentaires sont en cours, et la situation de chaque entreprise demandeuse sera étudiée à l'automne en fonction de l'évolution de sa situation. La confirmation par nos collectivités de la réalisation de tous nos chantiers et commandes, comme rappelé par Gabriel, a été faite lors d'une conférence de l'investissement le 29 mai ici même. Cette conférence a permis d'informer précisément les professionnels de cet engagement. Pour mémoire, c'était 100 M€ d'investissement programmés par GBM et la Ville de Besançon, sans évoquer les 60 M€ possibles dans la périphérie.

Des soutiens financiers supplémentaires ont été présentés dans la DM1 et dans les deux rapports économiques que je vais vous présenter tout à l'heure. Sur les fonds Région, les 400 000 € de dotations au fonds d'avances remboursables et de soutien à l'économie de proximité permettent de lever au total pour le territoire 2,2 M€ de fonds via des dotations complémentaires de la Région et de la Banque des Territoires pour des actions de soutien à l'investissement ou à des animations portées par des associations de commerçants. Cela concerne par exemple, le remboursement d'échéance de prêt à venir lié à l'investissement tel que des véhicules utilitaires ou des machines.

Pour un accompagnement des TPE, pour les mois à venir, pour les suivis financiers et la prospection, ce seront 90 000 € pour financer des accompagnements confiés. Pour soutenir la demande via la mise en jeu sur les médias locaux, il y aura des bons de commerce et des bons de loisirs à gagner dans les semaines à venir et à dépenser sur notre territoire. C'est ainsi que 90 000 € seront distribués. Pour soutenir les congrès à venir, ce sont 17 000 € de la part de GBM. Je crois que la Ville de Besançon s'est prononcée sur la base de 20 000 €, si je ne m'abuse, Monsieur le Maire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela.

M. BLESSEMAILLE.- Pour des mesures complémentaires d'animation du centre-ville et de soutien aux loisirs des familles à faible revenu – et c'est l'objet d'un rapport que nous verrons –, ce sont 225 000 €. Néanmoins, ce chiffre n'étant pas prévu aujourd'hui en DM1, il devra être revu dans une DM complémentaire. C'est donc un total à ce jour, en plus des équipes mobilisées au plus près des entreprises et des investissements programmés par nos collectivités, près de 1 M€ de financements complémentaires immédiats, mobilisés pour soutenir nos entreprises pendant le confinement, et leur permettre de continuer à produire, à vendre, et à présent, pour accompagner leur reprise. Bien sûr, le travail se poursuit pour préparer la suite des accompagnements pour les mois à venir.

Je pourrais déclinier toutes les actions menées pendant le confinement, mais ce serait très fastidieux. Je pourrai faire passer la liste à chaque conseiller communautaire. La présence sur le terrain dans ce dossier a été assez formidable. Il est à noter simplement près de 700 dossiers d'entreprises accompagnées avec la CCI et la Chambre des Métiers, ce qui n'est pas anodin.

Pour la préparation et l'accompagnement de la reprise, il s'agit de faciliter l'implantation des jeunes entrepreneurs par la poursuite des boutiques éphémères laissées par l'acquisition des murs commerciaux en cours sur Cassin notamment. Vous avez également le développement de la plateforme d'e-commerce local Teekers (accès gratuit pour six mois), la mise en place de drives déportés sur la zone de Lafayette et sur le secteur centre Saint-Pierre. Nous avons parlé précédemment du tarif des parkings. Vous avez également des actions sur les animations existantes, dont certaines sont d'ores et déjà annulées (braderie d'été, brocantes Pasteur, Instants Gourmands, Troc des Chaperais) ou reportées en septembre, ce qui fera l'objet d'un autre rapport également. D'autres seront réinventées d'une autre façon.

Vous avez également :

- l'extension de l'offre Teekers aux artisans hors alimentaires (par exemple, les bijoutiers),
- des actions de communication dès la sortie du confinement à destination de la clientèle locale du genre « Mon commerçant me sert, il me protège » financées par la collectivité,
- le développement de la communication grand public,
- la diffusion de bons d'achat pendant l'été pour soutenir le commerce local et les structures de tourisme et de loisirs,
- la préparation d'animations nouvelles pour l'été afin de capter une clientèle locale qui, pour sa grande majorité, ne partira pas,
- la dynamisation de la rentrée de septembre, avec l'organisation d'une braderie d'automne,
- la création d'une fréquence FM dédiée aux commerçants et animant le centre-ville, les quartiers, les commerces d'agglomération, opération qui sera confiée à l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon), avec une subvention de soutien de 30 000 €.

Une participation de la Région est envisagée également. Le fonds est cofinancé avec la Région pour soutenir la trésorerie des PME et le financement des projets d'investissement.

En dernier point, il nous faut préparer le plan de relance que vous évoquiez tous précédemment. Bien sûr, certains d'entre nous ne seront plus là dans la composition du groupe de travail actif des élus aujourd'hui. Nous travaillerons la semaine prochaine dans la perspective qu'il n'y ait pas de rupture, mais cela ne se fera pas sans changement. Comme vous le disiez précédemment, il faut mettre le paquet sur l'économie, oui, certes, mais les nouveaux élus doivent avoir tous les éléments de réflexions que nous avons menées depuis deux mois en continu. Ce travail est en cours. Il est piloté par le groupe d'élus issus du Bureau. Il implique la mobilisation de tous les services de notre collectivité et une coordination étroite avec l'État et la Région, qui, en l'occurrence, est la cheffe de file du développement économique depuis la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), ainsi que les acteurs privés.

Plusieurs champs de travail sont en cours, comme :

- la mise en place d'une plateforme de sourcing local entre professionnels,
- la mise en place d'un fonds d'aide à la transition écologique et d'un fonds d'aide à la transition numérique pour les PME et TPE notamment,
- l'accélération du projet Smart City sur notre territoire,
- la décision d'investissements complémentaires en lien avec le futur CPER (Contrat de Plan État-Région),
- la création d'un fonds souverain régional pour investir au capital d'entreprises jugées stratégiques pour notre territoire.

Bref, nous ne nous interdisons rien. Nous sommes prêts à faire toutes les propositions, pas tous azimuts, car nous ne pourrions pas consacrer nos moyens restants. Nous ne pourrions pas dépenser l'argent que nous n'avons pas, comme dirait Gabriel. Nous aurons donc des propositions.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons un peu quand même. *Rires.*

M. BLESSEMAILLE.- Oui, justement, si nous en avons un peu, nous l'utiliserons à bon escient. Voilà ce que je voulais vous dire en deux pages avant de vous présenter ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous déjà des questions à poser sur ce premier rapport en préambule, qui fait un peu état de ce que nous avons fait, de ce qui est en train d'être mis en place et des propositions pour demain. Comme vous le savez, tout cela ne sera pas terminé au mois de septembre. Je crois que les nouvelles équipes auront aussi, peut-être, au vu de la situation et en s'adaptant à la situation, à proposer d'autres choses que nous n'imaginons peut-être même pas aujourd'hui. Tout cela est très évolutif. Cela étant, il y a eu une mobilisation des services, des élus, du groupe de travail et dans chaque Commission, nous avons réfléchi à cela. Avez-vous des questions à poser avant qu'Alain nous présente les rapports ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de main bleue levée.

M. BLESSEMAILLE.- S'agissant du premier rapport, c'est-à-dire les mesures de soutien aux entreprises et la dotation au Fonds Régions, avances remboursables et FIRACS (Fonds d'Intervention Régional pour l'Artisanat, le Commerce, et les Services), il a été largement commenté par notre 1^{er} Vice-Président dans le cadre de la DM1. Je peux simplement ajouter en complément que dans le FIRACS, avec une participation de 200 000 €, nous obtenons 1 M€ de la part de la Région, alors que pour le fonds d'avances remboursables, avec la même participation, nous obtenons 800 000 € de dotations. Aujourd'hui, rien n'est encore figé quant à l'attribution de ces subventions ou de ces avances remboursables, les élus de la Région n'ayant pas voté, puisqu'ils le feront le 26 juin prochain. Nous continuons donc à travailler avec les services techniques de la Région pour affiner ce qui sera demain inscrit dans la convention qui nous liera. Voilà pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des demandes de prise de parole ?

M. LIME.- Pour aller dans le sens du Président, je pense que deux éléments sont importants, dont la continuité du travail. Nous nous sommes dit que le changement d'équipe pouvait amener des difficultés. Le Vice-Président chargé des Finances nous a proposé de nous réunir dès la semaine prochaine pour pouvoir continuer à travailler. Je pense que c'est important, parce que dans la situation actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre, et les nouveaux élus feront aussi avec nos propres réflexions que nous avons pu avoir. Ils les ajourneront peut-être.

Par ailleurs, il y aura un suivi des entreprises. Nous avons interpellé sur le côté social et des emplois, même si nous savons qu'aujourd'hui, c'est extrêmement compliqué pour un certain nombre d'entreprises. Nous avons souhaité que dans le cadre des aides, il y ait une sensibilisation, car je pense que nous ne pourrions pas aller plus loin dans le cadre de l'emploi, tout particulièrement l'emploi des petites entreprises pour qu'elles fassent le maximum pour essayer de garder leurs effectifs. Nous savons que de nombreux chefs d'entreprises sont dans cet état d'esprit, mais nous avons voulu aussi marquer le coup avec le fait que des aides financières publiques doivent être aussi sensibilisées sur l'aspect humain des choses, même si de nombreux chefs d'entreprise n'ont pas besoin de cela. Néanmoins, je pense qu'il est important de le rappeler. Enfin, j'interviendrai de nouveau sur le second rapport pour donner mon avis. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, les nouvelles équipes que personne ne connaît aujourd'hui continueront à travailler sur le sujet. L'objectif est d'apporter des éléments, notamment chiffrés, pour voir comment tout cela continuera à se mettre en place si elles le souhaitent. Elles le souhaiteront certainement, mais elles verront de quelle façon elles le souhaiteront. Il s'agit là d'un rapport d'information. S'il n'y a pas de remarque particulière, nous continuons. C'est « sous réserve du vote par l'Assemblée Plénière de la Région Bourgogne-Franche-Comté ».

M. GROSPELLIN.- Je ne voudrais pas faire durer les débats, mais j'ai juste une petite question. De nombreuses structures sont mises en place. N'aurions-nous pas pu imaginer être tous ensemble ? Il est vrai que constitutionnellement, chacun a des compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- L'économie n'est pas trop la compétence de la Région.

M. GROSPELLIN.- Je sais bien. Il pourrait être intéressant aussi qu'une cellule de veille soit plus importante. J'ai rencontré des avocats qui m'ont dit être prêts à venir travailler bénévolement pour accompagner des entreprises en situation difficile.

M. LE PRÉSIDENT.- Une cellule de veille existe déjà.

M. GROSPELLIN.- Oui, je crois que c'est fait, mais c'est bien dommage. De nombreuses initiatives sont faites, nous accompagnons la Région, ce qui est bien et ce dont je me réjouis.

M. LE PRÉSIDENT.- Au niveau du service Économie, nous avons une cellule de veille qui fonctionne.

M. GROSPELLIN.- Oui, je sais, mais il pourrait être intéressant aussi qu'à un moment donné, nous soyons ensemble pour avoir une action plus forte.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'aurait pas été plus mal, mais je voudrais souligner justement qu'il faut voir les choses du côté positif, du côté de la bouteille à moitié pleine. Un gros travail est réalisé non seulement par nos services, que ce soit les services administratifs ou le service Économie, avec la Région, mais aussi par des élus. C'est compliqué, parce que tout comme dans le domaine social, par exemple, pour la crise, nous avons beaucoup travaillé avec le Département, car c'est de sa compétence et ce n'est pas celle de la Région. Bravo et merci pour ce que vous avez fait, Alain.

Rapport 3.2 : Soutien réglementaire aux commerces et au tourisme : aides aux loisirs d'été pour les familles à faible revenu

M. BLESSEMILLE.- Ce rapport vous présente les différentes mesures qui seront mises en place très prochainement pour soutenir les commerçants et les entreprises touristiques, en complément bien sûr des aides de l'État et de la Région. Elles résultent d'une concertation réalisée au sein d'une cellule de veille, justement « commerce, tourisme et artisanat » qui est en place et dont les propositions ont été validées et complétées par un groupe de travail que nous avons cité précédemment, à savoir un groupe d'élus issus du Bureau. Je me répète en disant que 225 000 € seront investis cet été pour les actions déclinées dans le rapport, sous la forme d'actions de communication par voie d'affichage, de presse avec des supports variés comme le tram, JCDecaux, les réseaux sociaux et les spots radios. L'objectif est de rassurer le consommateur local pour qu'il consomme local.

Le groupe d'élus a souhaité élargir les actions d'animation aux centres-villes et centres-bourgs par la mise en place d'une radio locale dédiée et un programme d'animation spécifique. De plus, une braderie d'automne est prévue pour remplacer celle annulée cet été. En complément, il est prévu un soutien aux loisirs des familles défavorisées pendant la période estivale par la distribution de bons Loisirs, en partenariat avec la CAF d'ici avant la fin du mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Nous ferons des propositions chiffrées.

M. LIME.- Je suis satisfait, car nous avons fait cette proposition vendredi soir dernier. Les services ont été extrêmement réactifs pour faire une proposition ce soir pour les familles les plus défavorisées. J'ai reposé une question cet après-midi, et Alain l'a vue.

En effet, nous avons reçu la procédure à midi. Je vous le dis comme cela, mais le coefficient 370 ne me dit pas grand-chose. J'ai un peu de mal à estimer ce que cela peut donner.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont les mêmes données que nous utilisons au CCAS.

M. LIME.- C'est cela, mais si nous remontions les coefficients, j'aurais voulu avoir le nombre de familles que cela pouvait impacter et l'impact financier. Or nous ne l'avons pas. Nous le retravaillerons. C'est toujours intéressant de connaître ces niveaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons les chiffres. Je précise que c'est une demande du groupe de travail. Un partenariat avec la CAF est prévu. C'est la seule institution capable de faire du ciblage sur les familles qui ont un bas niveau de revenu. Cela étant, elle ne transmet pas les adresses des bénéficiaires pour des raisons que nous comprenons parfaitement. Il s'agit des familles dont le quotient familial est inférieur à 370 et qui ont des enfants entre 3 et 17 ans. Le niveau de revenu est celui retenu dans le cadre du dispositif mis en place pour les cantines à la Ville de Besançon. C'est le même dispositif que pour les cantines, à 1,50 € de la Ville.

Les propositions faites sont d'attribuer un montant de 65 €, soit trois coupons de 15 € et deux coupons de 10 €. Ces coupons sont échangeables dans les structures et les équipements des centres partenaires de l'opération (par exemple le Musée de Nancray, certains restaurants, pas les bars). Comme nous ne pouvons pas le faire directement, l'OCAB est missionné pour gérer le retour des bons et le paiement des établissements bénéficiaires de façon réactive. Le coût de l'impression et de l'affranchissement s'élève à environ 5 000 €.

Pour répondre à la question, il y a 1 242 familles pour 2 225 enfants. Ce sont des enfants 3 à 17 ans, dont le quotient familial est inférieur à 370. Cela fait donc une dépense de 149 625 €. Quand j'ai demandé les chiffres, on m'a donné les chiffres exacts, mais on peut dire que ce sont 150 000 €. Cela a été proposé vendredi par le groupe de travail que tu présides. Nous en avons parlé avec Gabriel BAULIEU. Je propose cette action favorisant les familles les plus fragiles, souvent qui ne pourront pas partir en vacances, pour qu'elles puissent être prises en charge.

M. BAULIEU.- En écho à ce que certains disaient précédemment, nous jouons sur deux tableaux, c'est-à-dire que nous faisons de l'accompagnement des publics fragiles, mais nous faisons aussi de l'accompagnement auprès des commerces et des activités qui ont besoin d'activité. Nous essayons donc de faire d'une pierre deux coups. Cela étant, ce système ne peut pas être pérennisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise que c'est une aide exceptionnelle. Je le dis, car on m'a posé la question. Je mets ce rapport au vote.

M. BLESSEMAILLE.- Je peux répondre partiellement à Christophe LIME concernant la projection. Comme tu l'as dit, nous sommes sur une base de 150 000 € avec 2 225 bénéficiaires pour 1 242 familles ; avec une projection en ayant un coefficient à 1 050 au lieu de 370, nous aurions 715 000 € à investir pour 11 000 bénéficiaires. Cela donne un palier. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que c'est un bon rapport. Pour une famille de deux ou trois enfants, cela fait presque 200 €. C'est quand même un geste de solidarité de la part de l'Agglomération pour les faibles, geste qui, à mon avis, mérite d'être souligné. Effectivement, cela passe dans la commission Économie, parce que cela va relancer aussi le commerce local. C'est d'ailleurs une commission spéciale. Les membres de la Commission, « le groupe ad hoc », comme le dit Gaby, ont fait cette proposition que je vous propose ce soir.

M. GROSPERRIN.- À la lecture, je vois que c'est l'union des commerçants bisontins. Je pense qu'il serait peut-être intéressant que ce soit les commerçants grands bisontins aussi, car il y a aussi des commerces dans nos communes périphériques.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est l'OCAB, l'Office du Commerce. Ce n'est pas l'Union des Commerçants.

M. GROSPERRIN.- Cela veut dire que pour moi, légalement, c'est aussi pour les commerces des communes périphériques. Le Grand Besançon, c'est le Grand Besançon. Certains commerces des communes périphériques ont souffert également et méritent aussi d'être aidés.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne s'adresse pas uniquement aux Bisontins, mais à tous les enfants du Grand Besançon.

M. GROSPERRIN.- Je ne parle pas des enfants, mais des commerçants.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends bien, mais cela s'adresse à tous les enfants du Grand Besançon. Il me paraît donc évident que les commerces du Grand Besançon doivent pouvoir en être bénéficiaires.

M. GROSPERRIN.- D'accord, mais c'est mieux quand c'est dit.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vraiment la Communauté Urbaine. Veillez bien à ce que les commerces de la périphérie puissent accepter les bons. Il faudra peut-être qu'une liste soit communiquée. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

M. VUILLEMIN.- Monsieur le Président, je souhaite ajouter qu'en plus des chèques pour les familles, je voudrais saluer l'initiative de l'OCAB. Les chèques-cadeaux habituellement distribués uniquement à Besançon seront distribués aussi au Grand Besançon. L'opération menée par l'Office du Commerce permettra de distribuer des bons cadeaux dans l'ensemble des commerces du Grand Besançon, y compris ceux des communes périphériques.

M. LE PRÉSIDENT.- Les commerces de la périphérie seront éligibles s'ils le souhaitent. Il faudra peut-être les prévenir et leur demander s'ils acceptent. Nous ne pourrions pas les obliger à accepter. Il y a peut-être un petit point à préciser et à clarifier sur ce sujet. C'est donc pour les enfants et les commerces du Grand Besançon. Cette précision s'imposait. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

En partant, vous attendrez une seconde, car nous devons vous donner la liste des commissions demandées samedi dernier. Elle est disponible. Ne partez pas sans l'avoir pour les anciens et pour les nouveaux.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique
--

Rapport n°7.1 - CRR - Remise sur droits de scolarité 2019/2020

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ou des questions à poser à Jean-Yves PRALON ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est un rapport parfait, et c'est donc adopté.

Rapport n°7.2 - Taxe de séjour : report des encaissements des 1^{er} et 2^{ème} trimestres et ajustements suite à la loi de finances 2020
--

M. LE PRÉSIDENT.- Le report ne signifie pas qu'ils ne seront pas payés. Je rappelle d'ailleurs que la taxe de séjour n'est pas payée par l'hôtelier, mais par le touriste. Il y a donc un report à l'encaissement pour avoir certainement un peu de trésorerie. Toutefois, cette somme sera à payer. On ne peut pas exonérer. Ce serait un détournement de cette taxe. Cette taxe a une origine et un objectif : permettre l'aménagement touristique. Nous reportons l'encaissement, mais ils devront la payer.

M. PRALON.- Je voudrais te féliciter, car tu as tout dit. C'est exactement ce que je souhaitais préciser. Parfois, nombreux sont ceux qui confondent les choses concernant l'encaissement. Le touriste paie cette taxe, les hôtels la collectent et ils nous la reversent. Je sais que des changements sont prévus. Je crois qu'un projet de loi rectificatif devait passer au Parlement le 10 juin. En tout état de cause, cela signifie que si elle n'est pas payée, l'Agglomération doit la payer. À un moment donné, je suis désolé, mais l'Agglomération ne peut pas subvenir à tous les besoins.

M. LE PRÉSIDENT.- Que disait ce projet de loi rectificatif du 10 juin ?

M. PRALON.- Des exonérations éventuelles pourraient être élargies.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas au Parlement. Quel est le montant de cette taxe ?

M. PRALON.- Par rapport à l'Agglomération, cela représente plus de 300 000 € sur l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Le touriste y gagnerait s'il donnait 1 ou 2 € de moins. Cela étant, cela ne changera rien à son voyage. En revanche, là où cela va changer, c'est que les 300 000 € que nous recevons par cette taxe et que nous pourrions remettre dans le commerce... À mon avis, ce n'est pas une bonne idée.

M. PRALON.- Nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si les sénateurs ont prévu cela, mais ce n'est pas une bonne idée. Je suis désolé. Cela ne changera rien. On ne se privera pas de venir à Besançon, parce que l'on ne paiera pas 1,50 € de taxe de séjour. Au passage, je redis pour la forme que dans nos assemblées, nous ne devons pas faire d'attaque personnelle, faute de quoi on peut avoir des soucis. Je le redis quand même : les mises en cause personnelles sont strictement interdites.

M. PRALON.- En parlant des sénateurs, tu vises tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pourrais dire « les députés » aussi, mais je crois que c'était plutôt au Sénat. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Avenants de prolongation de 3 mois jusqu'au 30 juin 2020 des contrats de Délégation de Service Public d'eau potable et d'assainissement de certaines communes du Secteur Est en raison du confinement imposé par l'épidémie de Covid-19

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr qu'un grand débat sur le sujet soit nécessaire. Vu la crise que nous venons de passer, nous décalons les avenants de trois mois. C'est tout. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°8.2 - Avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc pour l'intégration de la tarification durable et autres dispositions réglementaires

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que c'est pareil pour ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°8.3 - Avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ex Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc pour l'intégration de l'exploitation de la STEP de Cussey-sur-l'Ognon, des divers postes de refoulement s'y rattachant et autres ouvrages

M. LE PRÉSIDENT.- On m'a posé la question samedi dernier. Il me semble que le Maire de Geneuille nous a dit : « attention, les travaux n'ont pas encore démarré », ce à quoi j'ai répondu : « on demandera à Christophe LIME ».

M. OUDOT.- J'ai eu la réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme quoi cela fonctionne bien. Est-ce que la réponse te satisfait ?

M. OUDOT.- En tout cas, j'ai eu la réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez posé une question, on vous a répondu. *Rires.*

M. OUDOT.- C'est très bien. Cela travaille. Sur ma commune, normalement, c'est fini, sauf qu'on pense que ce sera fini fin juillet, que ce sera mis en service fin juillet. J'ai posé la question, car je ne voyais plus personne.

M. LE PRÉSIDENT.- Objectivement, nous n'avons pas perdu de temps.

M. OUDOT.- Non, c'est très bien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas perdu de temps, et d'un point de vue économique, ce ne sera pas trop mal non plus pour le secteur.

M. LIME.- S'agissant de ces deux rapports que j'ai présentés en Bureau, nous aurons une discussion avec le secteur au 1^{er} janvier 2021, puisqu'il y a quand même un peu d'historique avec les anciennes communes du SIAC, avec de gros investissements. En termes d'équité, sur l'intégralité de GBM, parce que nous tenons à l'équité, nous aurons une discussion avec le secteur, et nous nous sommes engagés à présenter l'intégralité des sommes financières.

M. LE PRÉSIDENT.-La discussion doit avoir lieu rapidement, pour qu'elle soit réglée dans le cadre de ce mandat.

M. LIME.- Connaissant les Maires, je pense que nous avons commencé la discussion, mais nous mettrons sûrement quelques jours pour parvenir à un résultat. *Rires.* C'est un secteur où c'est toujours un peu animé. *Rires.*

M. LE PRÉSIDENT.- Écoute, je ne sais pas. Je ne sais donc pas qui finira la discussion. Tout le monde est-il d'accord pour le dernier rapport ? Il est donc adopté.

Ainsi se termine, pour un certain nombre d'entre nous, une belle aventure au niveau de cette Agglomération, devenue Communauté Urbaine. Nous avons démarré à 19, nous terminons à 1 350. Je voudrais aussi saluer amicalement les Maires qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été réélus. Après, c'est le destin démocratique dans nos communes. Je voudrais aussi les remercier pour leur travail. Je souhaite encore la bienvenue aux nouveaux. J'espère que je reverrai un certain nombre d'entre vous, et à bientôt pour d'autres aventures. Merci beaucoup à toutes et à tous pour votre travail.

Applaudissements.

Continuez bien. Le territoire et ses habitants ont besoin de vous. Merci.

La séance est levée.